

SCoT DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN



Pièce n° 2 : P.A.D.D

**Projet d'Aménagement et de
Développement Durables**

Gestion du document

Références

Référence interne	PADD Bocage Vendéen
Version interne	4.0
Date	11 mai 2016

Rédaction

Rôle	Noms
Auteurs principaux	Nicolaye LAMY, Loïc DE CHATEAUBRIANT, Marine DELCAMPE, Perrine THEILLARD
Auteurs secondaires	
Contrôle qualité	Véronique BISSON

Suivi des modifications

Indice	Date	Origine	Contenu
V1	8 Janvier 2014	Version d'origine	
V2	23 Janvier 2014	Relectures services	Corrections formes
V3	10 Février 2014	Comité de pilotage	Ajustement tourisme infrastructures polarités
V4	11 mai 2016	Version précédente	Forme et cohérence pour arrêt



Sommaire

Introduction :	4
Renouer avec l'esprit pionnier de la culture vendéenne...pour s'affirmer dans un espace élargi	7
Positionnement	8
Déclinaison de la stratégie du territoire	10
Axe 1 : Créer une urbanité propre au Pays du Bocage Vendéen	11
1A: Réaffirmer la culture vendéenne de proximité dans les modes de vie	12
1B: Promouvoir une politique résidentielle favorisant sociabilité, diversité et solidarité	16
1C: Rénover et se réapproprier les centres bourgs	18
1D: Contribuer à l'urbanité en valorisant environnement et paysage	19
Axe 2 : Maîtriser son avenir en s'appuyant sur l'innovation et le renouvellement des ambitions	26
2A: Un territoire connecté qui se projette	27
2B: Positionner le territoire sur un développement énergétiquement « autonome »	31
2C: Un territoire précurseur sur les questions de santé et de vieillissement	34
Axe 3 : Refonder une stratégie économique pour ancrer le territoire dans un espace global	37
3A: Diffuser l'esprit bâtisseur vendéen autour de notre tissu d'entreprises	38
3B: Conforter la place de l'agriculture comme acteur économique structurant	41
3C: Affirmer une destination touristique de premier rang	44
3D: S'inscrire comme point nodal des coopérations et du développement du Sud-Loire	47
Annexes	

**Paysage
bocager du
territoire**



Les enjeux stratégiques de développement du Pays : de la Charte du Pays au SCoT du Pays

Dans le cadre son élaboration, le SCoT tient compte de la Charte de Pays, adoptée en 2006 (rappel des axes en annexe 1), tout en l'interrogeant par rapport aux évolutions législatives, juridiques et contextuelles.

1. L'explosion démographique interpelle le Pays

Au delà des statistiques qui font apparaître la Vendée comme le 4^{ème} département français pour le développement démographique, et au-delà des projections de l'INSEE qui prévoient un gain de 237 000 habitants entre 2007 et 2040, le Pays du Bocage Vendéen fait face à des défis qui vont impacter sa trajectoire de développement et celles de ses Communautés de communes.

En effet, la croissance démographique, expliquée pour partie par des flux migratoires de personnes résultant du desserrement des zones urbaines environnantes et de régions plus lointaines, attirées par le dynamisme économique et le cadre de vie, modifient l'organisation du Pays du Bocage Vendéen et de ses différents secteurs géographiques.

2. C'est dans ce nouveau contexte qu'il convient de s'appuyer ou d'interroger la situation géographique et les influences qui s'exercent sur le territoire

Le Pays du Bocage Vendéen, qui s'inscrit dans l'environnement général des régions du Grand Ouest de la France, dessine l'une des limites, à l'est, des dynamiques démographiques et d'emploi que connaît la côte Atlantique. Ces dynamiques sont particulièrement fortes le long de l'arc littoral, de Lorient à La Rochelle, dont l'agglomération de Nantes constitue une sorte de barycentre.

A l'échelle française, il s'agit d'une des zones géographiques dont les indicateurs de croissance démographique et économique sont très nettement supérieurs aux moyennes nationales depuis plusieurs décennies.

Le territoire du SCoT recèle en son cœur un carrefour autoroutier entre deux axes qui forment une intersection nord-ouest/sud-est et nord-est/sud-ouest (croisement de l'A 83 et de l'A 87). Il se situe au point de rencontre d'un ensemble d'influences, qui s'organisent avec les grands axes de communication maillant son territoire en lien avec les agglomérations qui l'environnent.

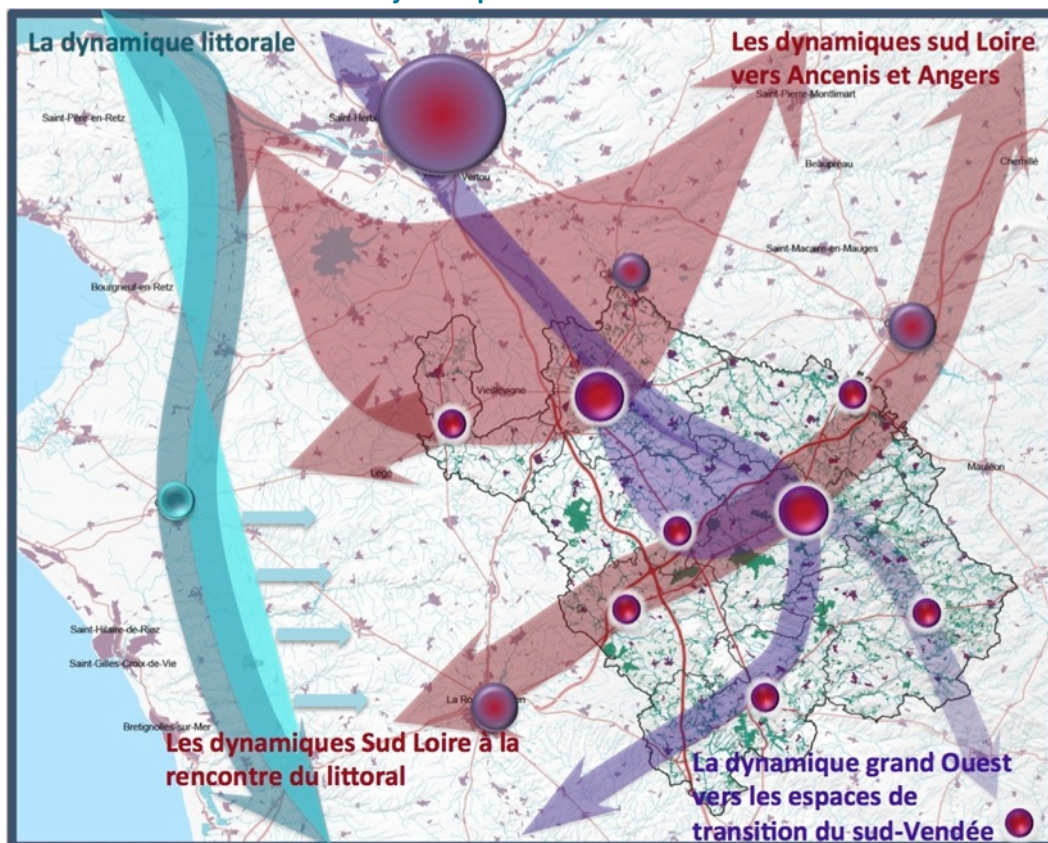
Le nord du périmètre du SCoT est directement immergé dans les dynamiques qui irriguent la périphérie immédiate de l'agglomération nantaise, et environnent cette dernière en la contournant en rive sud de la Loire, depuis Ancenis jusque vers le littoral en direction du bassin de Challans. Ces dynamiques mettent ainsi en connexion les secteurs du Pays de Retz, du Pays du Vignoble Nantais, et de l'ouest des Mauges,

avec une forte intensité des échanges, des flux démographiques et d'emploi dans tout ce périmètre.

Le territoire met également en communication les dynamiques sud-Loire et les influences littorales, sur le même axe mais à plus grande distance de l'agglomération nantaise, le long du tracé de l'A 87, depuis Angers et Cholet vers la Roche-sur-Yon et vers le littoral à la hauteur des Sables d'Olonne ou, plus au sud, vers La Rochelle. Les échanges avec le choletais, le cœur des Mauges, le bressuirais et l'Anjou créent une continuité au nord et au nord-est avec des territoires largement inscrits dans un modèle de développement productif et à dominante rurale, où seule Angers constitue une agglomération de grande taille mais dont le rayonnement demeure très indirect pour le territoire.

Enfin, il définit également une zone limite entre, d'une part, un grand ensemble inter-régional d'espaces de l'Ouest de la France marqués par des dynamiques fortes, et, d'autre part, des zones de transition caractérisées par des flux plus modérés. Ces zones de transition sont placées à l'est et au sud du périmètre du SCoT (Pays de Gâtine vers Parthenay, marais poitevin et bassin niortais). Les marges sud du Pays du Bocage Vendéen (secteurs de Pouzauges et de Chantonay, en continuité avec le territoire voisin de la Chataigneraie) en ressentent la proximité sous réserve de l'influence plus forte et nettement résidentielle de l'agglomération de La Roche-sur-Yon, que le flanc sud-ouest de ce secteur du SCoT reçoit, par ailleurs.

Les dynamiques actuelles



3. le contexte réglementaire a changé

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 » a été adoptée le 12 juillet 2010. Cette loi reconnaît le SCoT comme le document privilégié de la planification urbaine, et à ce titre, il devient le document de référence de l'intercommunalité.

C'est dans ce cadre que le nouvel article L.122-1-3 du Code de l'Urbanisme (CU) relatif à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, article 17-I-2°, dit que :

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques »

Cette évolution réglementaire traduit la volonté du législateur d'un développement durable territorialisé, ce qui implique la définition d'une stratégie et d'un positionnement qui permettent de justifier les objectifs plus précis liés aux politiques sectorielles visées dans l'article L.122-3 du CU.

Face à ces enjeux, le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Bocage Vendéen doit apporter une réponse collective, traduction de volontés politiques communales et intercommunales partagées, et équilibrées.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), précise et détermine le choix d'un positionnement et les objectifs stratégiques du territoire pour son avenir. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés pour son élaboration dans la délibération du conseil syndical du 18 octobre 2012 (annexe 2).

Renouer avec l'esprit pionnier de la culture vendéenne pour s'affirmer dans un espace élargi

*D'un espace de compétition à un espace de
complémentarités raisonnées : une « confédération »
de territoires ruraux située au cœur des flux globaux*

Le positionnement stratégique du territoire

a. Renouer avec l'esprit pionnier de la culture vendéenne...

Les habitants et acteurs économiques du Bocage cultivent le goût de l'effort, du travail, au service d'une ambition personnelle partagée collectivement et d'une solidarité forte.

L'esprit d'initiative, l'inventivité, l'innovation et le renouvellement, est la « marque entrepreneuriale » du Bocage Vendéen. Cet esprit se fonde sur une ambition de conquête de marchés (local, régional, national et international), associée à un attachement identitaire au Bocage. Il est l'écho de synergies entre les entreprises artisanales et familiales qui maillent le territoire, et qui participent à l'existence d'un contrat social spécifique autour d'un pacte gagnant-gagnant.

Ce dernier rend compte d'une relation verticale non figée au sein des entreprises, rationalisée et propice à une productivité accrue rendant les productions « made in Bocage » compétitives. En contrepartie, la poursuite de parcours individuel au sein de l'entreprise, du tissu économique et social local rendent l'attachement au territoire plus fort.

Les habitants acteurs économiques du Bocage se reconnaissent et s'identifient, sans pour autant se refermer sur leur espace. Au contraire, l'ouverture aux autres associée à la volonté de faire connaître l'histoire du Pays, sa culture, se vit collectivement et de façon dynamique.

Cette identité intègre **une capacité de renouvellement et d'adaptation aux mutations sociétales, économiques et environnementales**, qui permet de rechercher les réponses locales spécifiques aux défis posés par la mondialisation.

Le Pays du Bocage, s'inscrit donc dans une alliance entre modernité compétitive et tradition attractive.

b. ... pour s'affirmer dans un espace élargi

Le contexte actuel, piloté par l'accélération des échanges mondiaux et l'élargissement des espaces des flux, appelle à une sorte de prime à la taille des entités qu'elles soient économiques ou institutionnelles. Il est dès lors primordial pour le Pays **d'affirmer ses spécificités locales et ses atouts dans un des espaces les plus dynamiques de France**, celui du Grand Ouest, allant de la Bretagne jusqu'à La Rochelle.

Ses atouts relèvent, tout à la fois, **de synergies et d'alliances, entre les habitants, les acteurs économiques et les acteurs publics** qui partagent une vision commune de leur mode de développement et de leur identité.

Pour affirmer et asseoir le positionnement du Pays du Bocage Vendéen dans un environnement élargi, le territoire doit être visible et identifié dans un espace européen et national mature et représenter un « espace critique » lisible fondé sur une ruralité dynamique et attractive autour d'activités productives complètes.

Le SCoT vise alors à faire évoluer le territoire :

« D'un espace de compétition à un espace de complémentarités raisonnées :

une « confédération » de territoires ruraux située au cœur de flux globaux »

Le Pays du Bocage Vendéen prend appui **sur la force des espaces qui le composent**, et qui offrent une multiplicité de leviers capables de soutenir son attractivité et sa compétitivité.

Le Pays du Bocage Vendéen capitalise sur sa stratégie interne de « coopération » (alliance de coopération et de compétition), qui repose sur :

- des complémentarités territoriales utilisées de façon cohérente et coordonnée au travers d'une organisation interne innovante.
- une « confédération » de territoires ruraux qui ont bien entendu leur propre trajectoire, mais qui sont unis par un contrat : la reconnaissance de la capacité de développement fournie par le Pays du Bocage Vendéen, au travers d'actions mutualisées ou coordonnées à l'échelle Pays.

La déclinaison de la stratégie du territoire

Renouer avec l'esprit pionnier de la culture vendéenne pour s'affirmer dans un espace élargi c'est :

Axe 1 : Créer une urbanité propre au Pays du Bocage Vendéen

1.A. Réaffirmer la culture vendéenne de la proximité dans les modes de vie

1.B. Promouvoir une politique résidentielle favorisant sociabilité, diversité et solidarité

1.C. Rénover et se réapproprier les centres bourgs

1.D. Contribuer à l'urbanité en valorisant environnement et paysage

Axe 2 : Maîtriser son avenir en s'appuyant sur l'innovation et le renouvellement des ambitions

2.A. un territoire connecté qui se projette

2.B. Un territoire au développement énergétiquement "autonome"

2.C. Un territoire précurseur sur les questions de santé et de vieillissement

Axe 3 : Refonder une stratégie économique pour ancrer le territoire dans un espace global

3.A. Diffuser l'esprit bâtisseur vendéen autour de son tissu d'entreprises

3.B. Conforter la place de l'agriculture comme acteur économique structurant

3.C. Affirmer une destination touristique de premier rang

3.D. S'inscrire comme le point nodal des coopérations et du développement Sud Loire

Axe 1 – Créer une urbanité propre au Pays du Bocage Vendéen

+

1.A. Réaffirmer la culture vendéenne de la proximité dans les modes de vie

1.B. Promouvoir une politique résidentielle favorisant sociabilité, diversité et solidarité

1.C. Rénover et se réapproprier les centres bourgs

1.D. Contribuer à l'urbanité en valorisant environnement et paysage

Introduction

La **valorisation de l'identité propre du territoire (multipolarité, ruralité,...)**, nécessite d'apporter des réponses aux nouveaux besoins exprimés par les habitants actuels et futurs, pour leur permettre d'y réaliser leur parcours personnel.

Les besoins émergents en termes de services, de loisirs, de culture, d'accès à l'emploi et au logement, se déclinent également en fonction de l'âge et des ressources financières de chacun, en cohérence avec une évolution des emplois qui sont appelés à se diversifier et à intégrer plus de cadres.

De ce fait, le Pays du Bocage Vendéen :

- **Organise spatialement son territoire**, en assumant le renforcement de ses polarités. Un maillage territorial fort et lisible permet la diffusion des ressources économiques et humaines dans tout l'espace du Pays du Bocage Vendéen ainsi mieux ancré et reconnu dans l'espace Sud Loire.
- **Développe le lien social et l'attache collective au territoire** par le biais de services à la personne, marchands et non-marchands pour répondre aux nouveaux besoins et exigences à la bonne échelle de proximité.
- **Promeut une politique résidentielle** au cœur de laquelle tous les habitants du territoire se retrouvent sur des objectifs de qualité de vie communs.
- **Valorise le cadre de vie**, interpénétration de l'urbain, du rural et du naturel, en intégrant la dimension environnementale pour créer de la valeur ajoutée tant sur le plan économique que social.

Par urbanité, on entend l'ensemble des éléments qui agrémentent, facilitent et créent du lien dans la vie des personnes. Participent globalement à cette urbanité, les différents équipements, services et lieux propres à rendre agréable et conviviale, la vie sur un territoire (restaurants, marchés, commerces, équipement publics, espaces publics, espaces verts, services marchands ou non, lieux et événements culturels et sportifs, activités associatives). Ici, il ne s'agit pas de séparer ce qui est « la ville » de ce qui ne l'est pas, mais plutôt de distinguer des gradients dans l'urbanité des villes, bourgs et villages au travers de la densité et de la diversité de ce qui la compose et de la place des espaces naturels et agricoles en interface ou associés à l'espace urbain.

A. Réaffirmer la culture vendéenne de la proximité dans les modes de vie

a. Proposer un maillage adapté et réparti d'équipements et de services à la population

Le territoire dispose d'une armature urbaine polycentrique avec **deux pôles majeurs**, Les Herbiers et l'agglomération de Montaigu, et **des polarités urbaines** : Pouzauges, Les Essarts, Mortagne-sur-Sèvre, Rocheservière, Saint-Fulgent et Chantonay.

Le Pays du Bocage Vendéen s'appuie sur ce maillage pour déployer ses capacités d'accueil à la bonne échelle de proximité en fonction des services et équipements permettant ainsi des mutualisations déjà à l'œuvre dans les communautés de communes dans l'objectif d'un niveau de service plus qualitatif.

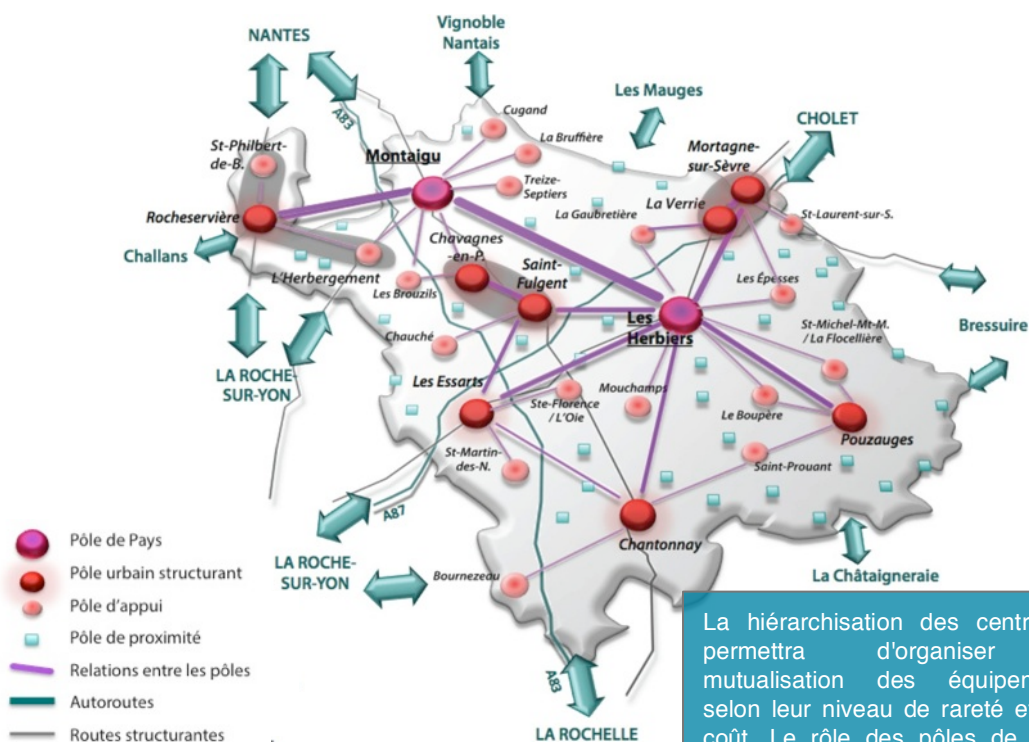
Il s'agit d'assurer aux habitants une proximité optimale qui s'exprime également en temps d'accès pour prendre en compte le territoire vécu.

Il affirme également une répartition équilibrée du développement répondant aux besoins de proximité immédiate qui assure la vitalité des bourgs et villages.

Le Pays du Bocage Vendéen s'organise autour de plusieurs niveaux de centralités qui concourent tous de manière différente à une attractivité renforcée du territoire :

- **Les pôles de Pays** : Les Herbiers (au sens de l'agglomération donc incluant Beaupréau) et Montaigu (au sens de l'agglomération incluant Boufféré, St Georges, St Hilaire de Loulay et le Guyonnière), car ils accueillent les équipements et les services structurants (grand commerce, services rares nécessitant des coûts d'investissement et de fonctionnement importants, offre culturelle, ...), de niveaux de gamme élevés et de domaines étendus.
- **Les pôles urbains structurants** : car ils desservent chacun leur propre bassin de vie (Pouzauges, Les Essarts, Mortagne-sur-Sèvre/Verrie, Rocheservière, Saint-Fulgent/Chavagnes en Paillers, Chantonay) du fait d'une offre développée en services, commerces et équipements (services de santé, enseignement secondaire, commerces de centre-ville ou de périphérie).
- **Les pôles d'appui** : à consolider, car ils répondent aux besoins quotidiens des populations tant en termes de commerces de proximité, de services médicaux, que d'équipements sportifs (Bournezeau, Chauché, Cugand, L'Herbergement, La Bruffière, La Flocellière/St Michel Mt Mercure, La Gaubretière, Le Boupère, Les Brouzils, Les Epesses, Mouchamps, St Laurent/Sèvre, St Martin des Noyers, St Philbert de Bouaine, Ste Florence/L'Oie, Treize septiers).
- **Les pôles de proximité** : car le centre-ville de toutes les autres communes fera l'objet d'une attention particulière afin de pérenniser le commerce et les services de proximité.

Les polarités du Pays du Bocage Vendéen



La hiérarchisation des centralités permettra d'organiser la mutualisation des équipements selon leur niveau de rareté et leur coût. Le rôle des pôles de Pays induit donc un niveau élevé de responsabilité vis-à-vis des autres communes.

b. Organiser une offre plus large et plus qualitative de services

Le Pays du Bocage Vendéen offre à ses habitants qui ont choisi de vivre au Bocage, des services de qualité et de nouveaux équipements avec des modes de gestion (innovants, solidaires et coopératifs) ou de déploiement (maillage, mutualisation) **adaptés au territoire** :

- un très bon niveau de services à la personne pour la petite enfance, l'enfance, mais aussi les personnes âgées. Notamment sur la santé, le territoire développe une stratégie spécifique (cf. **axe 2 C « un territoire précurseur sur les questions de santé et de vieillissement »**)
- un maillage et une mutualisation de ces services qui concilient qualité et hausse du niveau de service avec une diminution des déplacements contraints, et l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- **un développement de la culture, du sport et des loisirs**, qui peut s'appuyer, sur la stratégie touristique (axe 3 du PADD). En effet, elle s'organise autour des attracteurs liés à l'histoire, au patrimoine bâti et naturel, à la culture avec les manifestations événementielles. Ces dernières, compte tenu de l'implication des milieux associatifs, induisent des activités et pratiques tout au long de l'année. Le tourisme génère des flux qui permettent de renforcer le niveau des prestations et les services marchands et non marchands qui bénéficient aussi aux habitants du territoire.

Ainsi, le Pays du Bocage Vendéen offre une alternative attractive **à l'offre** plus urbaine des grandes agglomérations extérieures. Il organise un soutien affirmé aux associations afin de favoriser la création de liens **plus forts entre les "nouveaux" habitants et les plus anciens**, entre les différentes générations et les différents secteurs du Pays.

c. Diffuser et organiser les mobilités pour tous

Là encore la stratégie du Pays du Bocage Vendéen prend en compte les particularités du territoire pour répondre aux besoins de déplacements domicile-travail, aux besoins de mobilités de proximité liés aux activités personnelles ainsi qu'aux besoins plus ciblés de personnes pouvant être exclues des mobilités (jeunes, personnes âgées, handicapées, etc.). Si les transports en commun doivent se développer, c'est en articulation avec d'autres solutions plus adaptées à un espace rural.

- **Faire de la voiture un transport collectif** : Articuler avec la politique du conseil général, une politique de développement plus fine du co-voiturage en s'appuyant sur des pratiques informelles déjà utilisées dans certains secteurs.
 - A cette fin, l'offre d'aires de covoiturage est développée et améliorée (meilleure identification, notoriété), en intégrant lorsque cela est possible l'inter-modalité bus et liaisons douces.
 - Des « stations » ou espaces intermodaux à l'échelle des villes bourgs et villages sont créés pour une pratique lisible et sécurisée d'inter-modalité douce (vélo), d'« auto stop » organisé, de co-voiturage occasionnel ou d'auto-partage.

- **Renforcer progressivement des transports collectifs** en coopération avec le Conseil Général entre les pôles gares et les polarités structurantes internes au territoire ainsi qu'entre les polarités structurantes internes au territoire, et les polarités ou pôles gares externes au territoire :
 - par la stratégie de développement des polarités structurantes du territoire
 - et par la politique de rabattement autour de pôles multimodaux (train, bus, voiture, liaisons douces) à optimiser ou à créer (gares de Montaigu, de L'Herbergement, de Mortagne-sur-Sèvre, de Bournezeau, de Chantonnay et de Pouzauges, aires intermodales de covoiturage...)
- **Améliorer les modes de déplacement alternatifs**
 - Développer les liaisons douces (pour la marche et le vélo) pour renforcer l'accessibilité au sein des bourgs et villages et entre les espaces urbains accessibles dans des conditions de sécurité suffisantes.
 - Accompagner la mise en œuvre du schéma départemental de déploiement d'une infrastructure de recharge de véhicules électriques en Vendée (SyDEV, Juin 2013) par une **politique de sensibilisation aux mobilités de courtes distances** et accompagner les communes dans leur effort d'équipements en prises/branchements dans les nouvelles opérations d'aménagement (programmation des nouvelles opérations en centre-ville et en extension, stationnement réservé, équipement des logements).
 - Renforcer **l'offre en transport à la demande** pour desservir les territoires ruraux et répondre aux besoins de transports des populations non mobiles
 - Encourager le développement des Plans de Déplacements d'Entreprises

Cette stratégie appelle des actions d'accompagnement avec le soutien

- **au renforcement des liaisons ferrées** entre le territoire et les agglomérations voisines:
 - Rénovation des lignes 6 (Nantes - Clisson – Cholet), et 14 (La Roche – Saumur via Chantonnay et Pouzauges) du TER pour de meilleurs cadencements ;
 - Ouverture de la ligne voyageurs entre Les Herbiers et Cholet.
- au **projet de la rocade du Bocage** (amélioration de l'itinéraire entre Réaumur et Mortagne), qui relie l'A87 à l'A83 par l'Est.
- à la **mise en 2X2 voies de la D949** entre Chantonnay et Bournezeau et de **la D960** entre Pouzauges et Chantonnay comme nécessité du Pays du Bocage Vendéen, pour faciliter les déplacements internes au Pays.

B. Promouvoir une politique résidentielle favorisant sociabilité, diversité et solidarité

a. Mettre en œuvre une maîtrise différenciée des flux démographiques

Aujourd'hui, le développement démographique du Pays du Bocage Vendéen repose à la fois sur :

- Un large excédent migratoire issu des agglomérations voisines qui appelle à structurer différemment le territoire.
- Un double phénomène de rajeunissement (installation de jeunes couples) et de vieillissement de population (allongement de l'espérance de vie).

Le SCoT **fait le choix d'une attractivité « choisie »**, et non pas « par défaut » (liée uniquement au coût de l'immobilier ou du foncier). **Il mène une politique publique de croissance ciblée et maîtrisée en lien avec les objectifs de développement économique (cf. axe 3) qui impliquent l'accueil d'actifs susceptibles d'occuper des emplois sur le territoire** tout en tenant compte des tendances lourdes à l'œuvre et des capacités « juridiques » des collectivités.

Le P.A.D.D fixe un objectif d'augmentation de la population entre 30 000 et 35 000 habitants supplémentaires à compter de la date d'approbation du SCoT (la population estimée à 2015 étant de 178 à 180 000 habitants). Cette évolution s'inscrit sur un rythme qui ne connaît pas d'inflexion majeure par rapport à la moyenne de la décennie 2000-2010.

Compte tenu des besoins nécessaires pour maintenir la population (tendance à la diminution de la taille des ménages liée à l'augmentation de la durée de vie, à la décohabitation, etc.), **et de ces objectifs de croissance, il faudrait construire environ 22 000 résidences principales supplémentaires.**

La réalisation de ces objectifs obéira à deux principes :

- **Prendre appui sur le maillage hiérarchisé des pôles urbains du territoire** qui ont vocation à conforter leur poids démographique relatif au sein de chaque intercommunalité (ils absorbent donc une part prépondérante de la construction résidentielle).
- **L'équilibre entre les communautés de communes.**

b. Renouveler les leviers de l'accès au logement en favorisant la diversité et la sociabilité intergénérationnelle

Dans un contexte d'accueil d'actifs et d'accroissement des personnes âgées dans la population, le Pays du Bocage Vendéen répond aux besoins différenciés de logement pour les différentes populations présentes.

Plusieurs « entrées » permettent de définir demande et offre :

- La taille des logements, avec la réalisation d'une offre de petits logements pour accompagner les parcours résidentiels en début d'âge adulte et en fin de vie pour accompagner les logements familiaux ;
- Le mode constructif, qui implique au delà de la maison individuelle avec jardin, des constructions intermédiaires et des petits collectifs mais aussi des réponses plus spécifiques avec des produits immobiliers associés ou pouvant être associés à des services pour des publics ciblés (personnes âgées, personnes handicapées, personnes dépendantes en maintien à domicile,...);
- La localisation, plus ou moins proche des services urbains en fonction de choix de vie mais aussi du niveau de mobilité ;
- Le mode de financement pour répondre également aux besoins des personnes modestes tant en location aidée qu'en accession aidée.

A cette diversification du parc de logement pour faciliter les parcours résidentiels se superpose une politique d'accueil privilégiée des actifs travaillant sur le territoire.

Le Pays du Bocage Vendéen développe à cette fin des politiques foncières et d'aménagement qui favorisent au travers d'aides ciblées ou de contreparties, les jeunes actifs du territoire.

Face aux enjeux de limitation de la consommation de l'espace agricole, la densité et les formes urbaines uniformes ne sauraient être les réponses appropriées pour des territoires ruraux mais économiquement dynamiques et qui ont besoin de développer une attractivité propre valorisant leur patrimoine.

c. Mettre en place une politique de logement concrétisant les attentes des habitants

Le Pays du Bocage Vendéen s'engage dans une intensification du bâti en adaptant densité et formes urbaines aux enjeux d'aménagement des opérations.

En effet **l'objectif est de créer des contreparties à l'intensification** au travers d'un aménagement de qualité cohérent avec l'image rurale et attractive du territoire. Ces contreparties résident dans le niveau d'urbanité au sens large qui implique services, sauvegarde de caractéristiques patrimoniales, accès à la nature ou au paysage rural bâti, naturel ou agricole.

Le SCoT soutient le recours à de nouveaux modes d'aménagement et de nouvelles formes d'habitat, qui puissent constituer un compromis entre l'espace de vie privé, l'espace public et une consommation limitée de l'espace. La redynamisation des centres villes et des bourgs (cf. ci après) en constitue un des éléments.

Ainsi en fonction des sites, la réalisation d'opérations d'aménagement et/ou de construction et/ou de renouvellement urbain, résultera de **la recherche d'un équilibre et d'un arbitrage entre plusieurs intérêts généraux dont l'importance devra être évaluée en fonction du contexte** : optimisation de l'utilisation de l'espace, intérêt patrimonial, vue ou préservation d'espace de respiration, gestion des risques, gestion environnementale du cycle de l'eau, efficacité énergétique des constructions, luminosité,....

Le SCoT se fixe un niveau d'exigence élevé cherchant à réduire la consommation d'espace, avec un objectif de diminution de l'ordre de 40 à 50 % pour le développement résidentiel et économique par rapport à la décennie antérieure.

C. Rénover et se réapproprier les centres bourgs

a. Promouvoir une politique d'urbanisme et d'aménagement qui valorise les lieux de vie et les échanges

Afin de favoriser la réappropriation des centres villes et bourgs pour l'habitat, le Pays développe une politique d'aménagement des espaces publics autour desquels les opérations de renouvellement ou d'extension pourront s'organiser.

L'objectif est d'aménager des espaces publics conviviaux en reconquérant le cas échéant des espaces privés pour mieux gérer ensuite l'organisation viaire et le fonctionnement de l'espace urbain.

Ces aménagements favoriseront la mise en valeur d'éléments de patrimoine bâti que la collectivité souhaite conserver comme éléments de référence et /ou favoriseront le rapport à la nature et à l'élément végétal.

Les espaces publics ont vocation à intégrer des liaisons douces sécurisées ainsi que des stationnements organisés afin de faciliter l'accès aux services et aux commerces.

La qualité des espaces publics constitue une étape indissociable et facilitatrice de la mise en œuvre de politiques d'urbanisme et d'aménagement permettant de réhabiliter ou de reconquérir l'espace urbain.

L'objectif est de faciliter l'intervention sur le patrimoine bâti ancien et d'améliorer sa qualité (performance énergétique, fonctionnalité, évolutivité du bâti) pour constituer une alternative sérieuse de choix en matière d'habitat.

De même les opérations en greffe urbaine seront privilégiées par rapport à l'extension

b. Diffuser l'activité économique dans le tissu urbain

urbaine « déconnectée » en périphérie : il s'agit d'organiser le rabattement vers les centralités par l'organisation des infrastructures viaires.

Le Pays du Bocage Vendéen favorise l'implantation d'activités économiques dans l'urbain grâce aux aménagements d'espaces publics attractifs et à la politique de développement de logements (et de population) dans le tissu urbain pour stimuler commerces et services marchands et non marchands.

L'objectif est d'anticiper les flux de déplacement des personnes au quotidien pour définir les centralités de services et de commerces.

La mixité fonctionnelle est favorisée dans les documents d'urbanisme pour mieux intégrer une offre de bureaux ou de locaux d'artisanat non nuisants lorsque cela est possible (notamment en RDC).

L'insertion d'activités, le tourisme et l'augmentation de la population à proximité de centralité et de lieux urbains de qualité dynamiseront les services marchands et le commerce de manière à instaurer un cercle vertueux pour la reconquête des centres bourgs.

c. Mettre en œuvre une stratégie foncière adaptée à des politiques de reconquête urbaine

Le

SCoT met en œuvre une politique foncière lui permettant de maîtriser son développement à court, moyen et long terme :

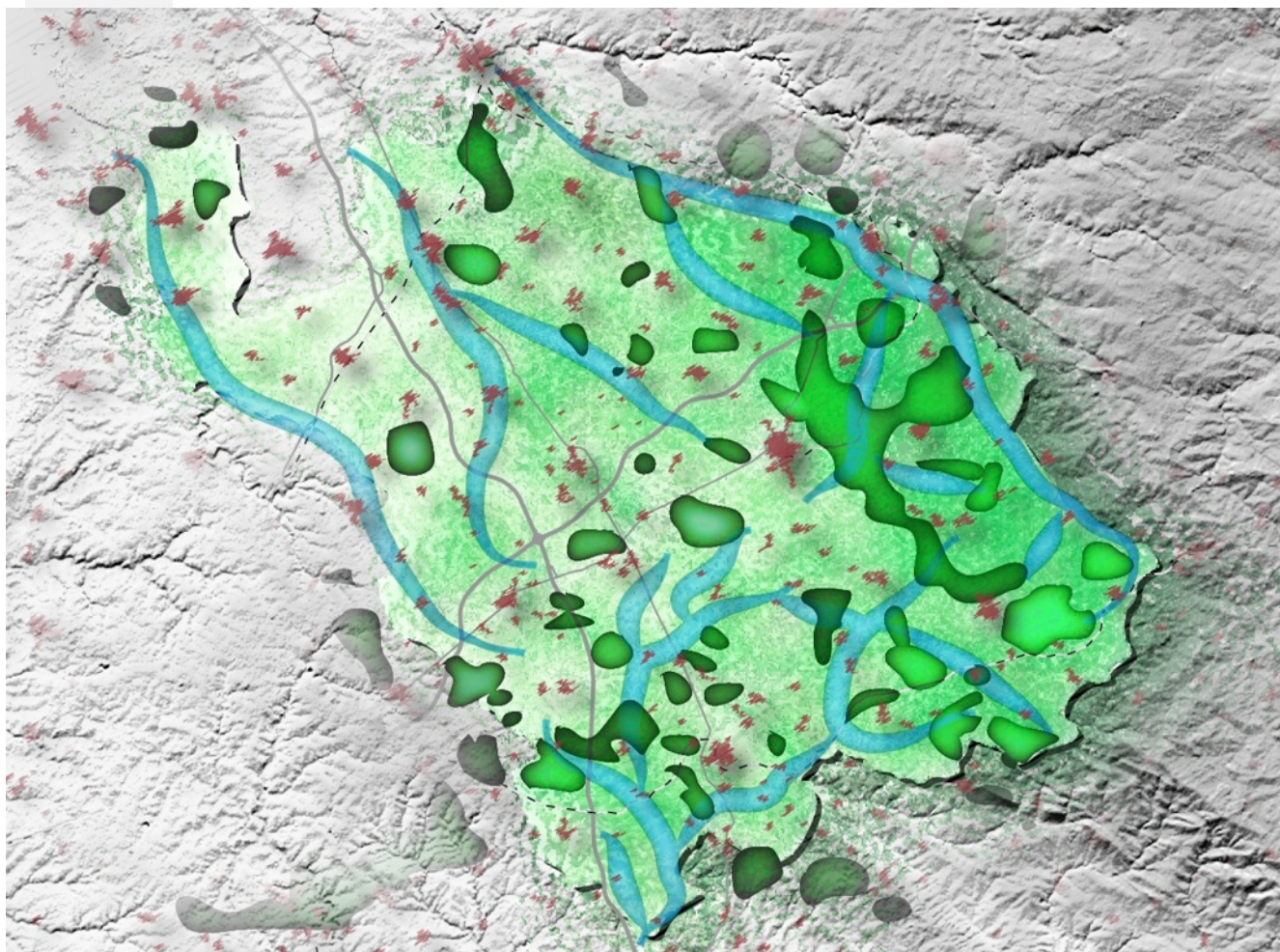
Il met en place des outils de maîtrise foncière :

- directs : acquisitions foncières de la collectivité (DPU, ZAD, négociations amiables, DUP) en recourant notamment à la signature de conventions entre les collectivités et l'Établissement Public Foncier de Vendée,
- et indirects : conditions de programmation (mode d'aménagement viaire, emplacements réservés, secteurs de mixité sociale...) mises en place par la collectivité notamment au travers des orientations d'aménagement et de programmation, ayant un effet sur la valeur foncière. Il s'agit ainsi de faciliter les politiques de logement et d'aménagement (parcours résidentiels accessibles à tous, et reconquête des centres bourgs).

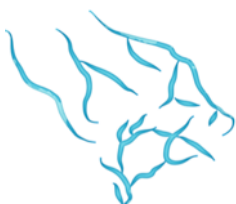
D. Contribuer à l'urbanité en valorisant environnement et paysage

Le Pays du Bocage Vendéen intègre, dans son projet, le fonctionnement des écosystèmes naturels, comme socle indispensable au fonctionnement environnemental du territoire et au **maintien de sa biodiversité**, comme élément à pérenniser pour affirmer la **qualité territoriale**, et comme véritable support à un **mode de développement innovant et écologiquement viable**.

a. Une trame verte et bleue au service du cadre de vie attractif



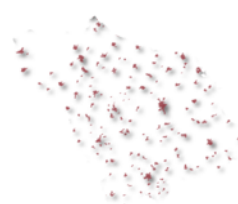
**PROTEGER LES
RESERVOIRS
BIOLOGIQUES,
VERITABLES POUMONS
DU TERRITOIRE**



**PROTEGER LES COURS
D'EAU, AU SERVICE DU
FONCTIONNEMENT
ENVIRONNEMENTAL
D'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**



**VALORISER LA PERMEABILITE
DU MAILLAGE NATUREL DU
TERRITOIRE (ESPACES
OUVERTS, BOCAGERS, ZONES
HUMIDES ET FORESTIERES)**



**FAVORISER LA NATURE EN
VILLE, POUR RENFORCER LA
PERMEABILITE ECOLOGIQUE
ET INNOVER POUR LA
QUALITE DU CADRE DE VIE**



**AXES DE RUPTURE
POTENTIELS
(AUTOROUTES,
ROUTES NATIONALES,
VOIES FERREES)**

Le 1° objectif de la trame verte et bleue est de valoriser et préserver la richesse biologique du territoire,

- En protégeant les réservoirs biologiques du territoire (étangs, mares, tourbières, landes, des collines vendéennes ; boisements importants du bas bocage ; sections des cours d'eau accueillant une biodiversité remarquable, notamment dans les vallées du petit Lay, du petit Maine et du grand Maine ; ...) véritables « poumons » du territoire qui concentrent une immense biodiversité.
- En renforçant la perméabilité écologique territoriale, et en confortant ses liens avec la trame agricole.

Le réseau prairial et bocager, particulièrement dense dans certains secteurs du territoire, présente un intérêt direct pour la perméabilité écologique du territoire (accueil d'une faune et d'une flore très riches, notamment dans les prairies humides, les boisements humides, les secteurs de haies très denses, ...) et pour constituer de grands espaces de continuité assurant des liens physiques entre réservoirs biologiques.

Pour pérenniser ces fonctionnalités écologiques, le Pays du Bocage Vendéen assure la protection spatiale de ces espaces, tout en favorisant leur entretien par les activités d'élevage. A ce titre, le réseau de haies ne doit pas être considéré comme figé dans l'état qu'il présente au temps zéro. Ses configurations peuvent évoluer, mais doivent conserver leur fonction de perméabilité et de continuité écologique.

Les réservoirs sont pré localisés en cohérence avec le travail mené par le CPIE Sèvre et Bocage et dans le cadre du processus d'élaboration du SRCE Pays de la Loire. Ils seront précisés tout au long de la construction du projet de SCoT, en associant les différents acteurs concernés (monde agricole, CPIE, SRCE, ...).

Le 2° objectif est de construire un cadre de vie propre au territoire et hautement attractif

- En offrant des espaces naturels préservés, garants d'une attractivité propre au territoire sur le moyen et le long terme.

Les réservoirs biologiques et espaces de continuité écologique constituent aussi, dans le projet du Pays du Bocage Vendéen, une trame de respiration naturelle et de mise en valeur du grand paysage. Ces espaces doivent être accessibles aux habitants et aux visiteurs – dans le cadre d'activités respectueuses des milieux naturels et de leur sensibilité, pour leur permettre de profiter d'un environnement préservé et de grande qualité.

- En renforçant la présence de la **nature en ville**, vecteur de continuité naturelle et de dynamisme social.

Il s'agit d'ouvrir les espaces urbanisés vers les espaces agricoles et naturels environnants, de renforcer le lien entre les espaces bâtis et la trame agri-naturelle du territoire, au sens écologique, visuel, mais aussi social : le lien social est favorisé, à l'échelle des villes, par les espaces de nature en ville propices aux échanges et aux loisirs partagés (cf. ci-après), et, à l'échelle du

Pays du Bocage Vendéen, par une **interpénétration des paysages vécus urbains et ruraux**.

Le **végétal en ville est favorisé**, sous forme de continuités végétales accompagnant les voiries, de cheminements plantés dédiés aux modes de déplacements doux (marche, vélo, ...), d'espaces verts mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité, mais aussi à travers le **renouvellement des formes d'habiter**, avec la valorisation des espaces libres de constructions sous forme d'espaces végétalisés dédiés à des activités partagées ou mutualisées (jardins partagés, espaces de stationnement, ...).

Enfin, le 3° objectif est d'améliorer le fonctionnement environnemental du territoire et permettre son développement autonome et « décarboné » :

- En favorisant le bon fonctionnement du cycle de l'eau à l'échelle des bassins versants.

La protection de la trame bleue passe par la mise en place d'une politique de reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire (cf. 1.D.c.), visant le retour du bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides du territoire. Le maintien des continuités bocagères / boisées / prairiales / aquatiques associées aux vallées humides participe à cet effort de reconquête, et permet de protéger leur fonctionnalité écologique.

- En protégeant un maillage écologique véritable « puits de carbone », et en pérennisant les ressources rurales nécessaires à la transition énergétique locale (biomasse issue des effluents d'élevage, développement de la filière bois, ...).

Les grandes continuités écologiques entre réservoirs seront à définir plus précisément, au cours de la démarche associant les différentes parties intéressées, et notamment le monde agricole, à partir du niveau de perméabilité écologique (et notamment bocagère) des différents espaces.

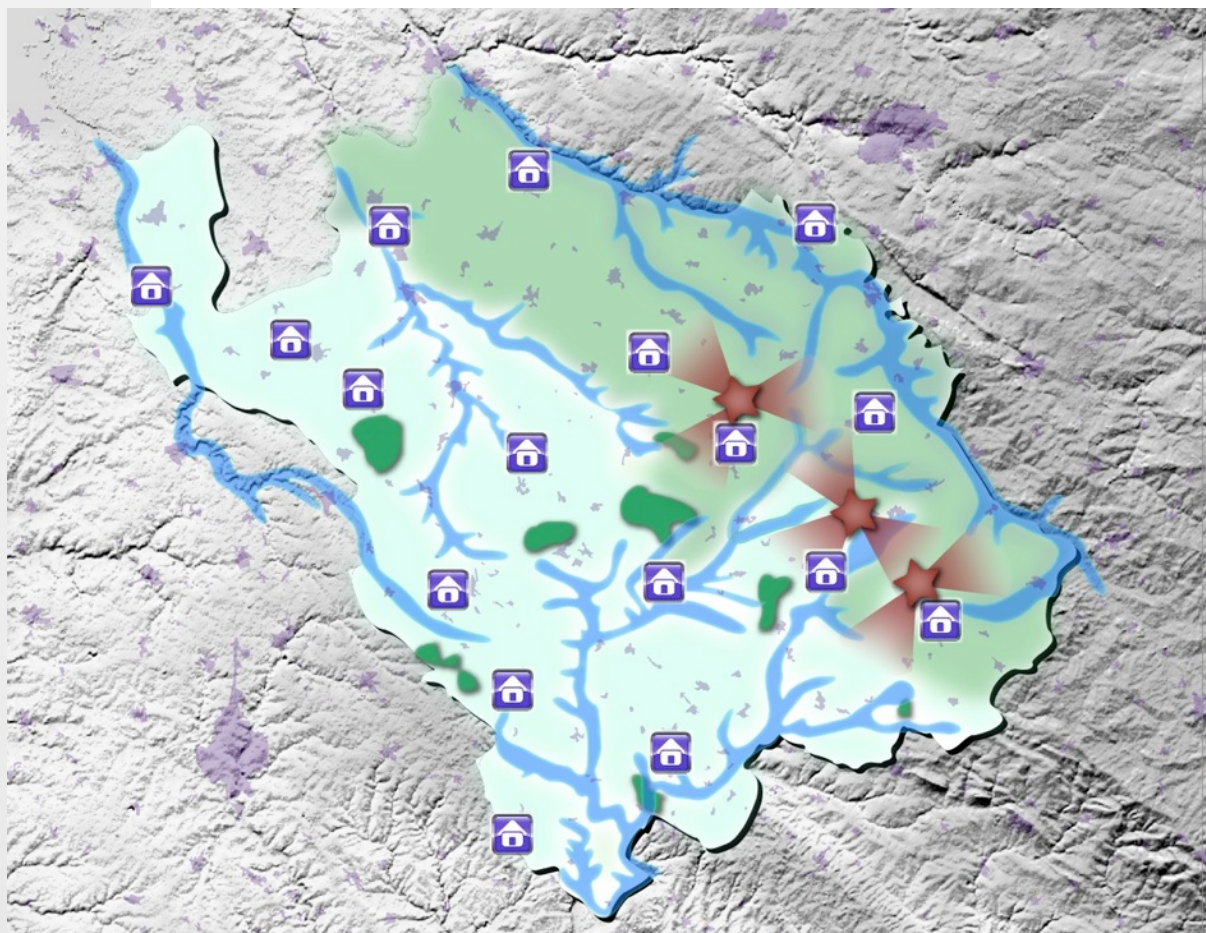


b. Un paysage à préserver, vecteur de l'identité du Bocage

Le Pays du Bocage Vendéen met en valeur la diversité de ses paysages, leurs spécificités, leur caractère patrimonial tout autant que leur capacité à évoluer, afin d'affirmer sa particularité au sein de l'espace vendéen :

- Valoriser la présence des **reliefs et les paysages des collines de Vendée**, et préserver les vues d'exception procurées par ces reliefs.
- Révéler la **diversité des ambiances et des activités liées à l'eau** :
 - En préservant l'identité et la tonalité intime des vallées humides peu urbanisées (notamment la Sèvre Nantaise, ...), façonnées par une **agriculture de fond de vallée que le Pays soutient dans ses possibilités d'évolution et de maintien, et associés à des linéaires de ripisylves qui sont valorisés**.
 - En maintenant un équilibre paysager entre urbanisation, activités humaines et séquences naturelles, le long des rivières plus marquées par les activités urbaines et économiques (notamment le Grand Lay, le Petit Lay).
- **Soutenir la pluralité et la qualité des paysages de la ruralité habitée**. Le territoire s'inscrit dans des évolutions paysagères accélérées, qui appellent à maintenir les traits typiques de son identité, tout en anticipant les évolutions urbaines et économiques agissant sur son paysage :
 - Maintenir les traits typiques du Bas Bocage : maîtrise de la simplification du paysage en favorisant le maintien d'activités agricoles diversifiées, support du maintien d'une maille bocagère constituée. La présence de rares boisements, dont la composante est identitaire du Bas Bocage, participe également de cette multiplicité des motifs paysagers que le territoire met en valeur.
 - Préserver ceux, tout aussi typiques, du Haut Bocage, reposant sur des reliefs et vues lointaines, et un bocage très dense associé à ces reliefs : sans vouloir figer chaque haie bocagère, c'est bien la présence d'un maillage dense et constitué qui participe à l'identité du Bocage.
 - Assurer, sur l'ensemble du territoire, l'intégration paysagère des nouvelles constructions, et notamment du bâti à vocation économique et agricole, dans un contexte où les évolutions du grand paysage sont maîtrisées mais sensiblement en marche (ouverture des paysages agricoles, industrialisation du bâti à vocation agricole, ...), la qualité des lisières entre espace construit et trame agri-naturelle, et en infléchissant les développements péricentraux, consommateurs d'espaces agricoles et naturels.
- **Renouer avec une identité bâtie créative** : en proposant un habitat plus dense et plus « coopératif », mais aussi, fort d'une identité architecturale réaffirmée. En inversant la tendance à la « simplification » des motifs anciens au profit de formes standardisées, le développement urbain accueille des motifs bâtis réinterrogeant les constructions traditionnelles :
 - Multiplication des éléments végétaux et « déminéralisation » du paysage, pour tisser un lien plus intime entre espace bâti et espace naturel.

- Dispositifs de production d'énergies renouvelables intégrés au bâti afin de maintenir l'identité patrimoniale des tissus anciens.
- Partis architecturaux audacieux proposant de nouvelles réinterprétations des motifs traditionnels, matériaux novateurs, ...



Valoriser la présence des reliefs caractéristiques du Bocage Vendéen



Révéler la diversité des ambiances et des activités liées à l'eau



Favoriser un développement concentré dans les pôles, et renouer avec une identité bâtie

Soutenir la qualité et la pluralité des paysages de la ruralité habitée,



...en préservant la typicité du Bas Bocage et du Haut Bocage



... en assurant l'intégration du bâti dans les paysages en évolution



... en mettant en valeur les boisements du Bas Bocage

c. Une gestion optimisée des ressources au service du projet

L'excellence environnementale du territoire repose sur un cadre naturel et paysager préservé, ainsi que sur la préservation des ressources naturelles indispensables à son développement. Pour cela, le Pays du Bocage Vendéen érige les priorités d'action suivantes :

- **Améliorer la qualité de la ressource en eau**, en agissant sur ses principaux vecteurs de dégradation (assainissements non conformes, ruissellements, pollutions agricoles, produits d'entretien des espaces verts, ...) et en privilégiant la maîtrise des transferts de pollution à l'échelle des bassins versants, par le maintien d'un maillage bocager fonctionnel.

Il s'agit notamment dans ce cadre, d'encourager et de poursuivre les actions de restauration des cours d'eau entreprises par les syndicats, ou à l'échelle des bassins versants : amélioration des systèmes d'assainissement, réalisation de plans de désherbages communaux limitant le recours aux produits phytosanitaires, MAE contractualisées avec les agriculteurs, ...

- Contribuer plus largement à la transition énergétique locale, en favorisant la réduction « **à la source** » **des consommations en ressources naturelles**, et en favorisant **leur usage équilibré** :
 - **Économies et maîtrise des usages de la ressource en eau** (maîtrise des besoins, récupération des eaux pluviales, répartition des usages en période d'étiage, ...).
 - **Économies et récupération d'énergie** en lien avec la politique de développement énergétiquement « autonome ».
 - **Diminution des apports en déchets et hausse du recyclage.**

La répartition équilibrée des usages de l'eau, en période d'étiage et particulièrement en cas de forte sécheresse, doit aussi participer aux efforts de reconquête qualitative des masses d'eau (alors plus vulnérables aux pollutions), et à la capacité d'adaptation du territoire au changement climatique.

- **Maîtriser et adapter l'urbanisme au contexte risques, aux enjeux sanitaires, et aux évolutions climatiques prévisibles. Le territoire met en œuvre un développement minimisant l'exposition des personnes, des biens et des activités aux risques et nuisances, par :**
 - La spatialisation du développement tenant compte des secteurs exposés aux risques naturels (inondations, mouvements de terrain) ou technologiques, ou susceptibles de l'être compte-tenu des évolutions climatiques, économiques, urbaines, ...
 - L'adaptation des modes constructifs aux contextes locaux.
 - La polarisation du développement visant la rationalisation des déplacements, et la rénovation du bâti, pour améliorer la qualité de l'air.

Axe 2 – Maîtriser son avenir en s'appuyant sur l'innovation et le renouvellement des ambitions

A. Un territoire connecté qui se projette

B. Un territoire au développement énergétiquement "autonome"

C. Un territoire précurseur sur les questions de santé et de vieillissement

Introduction

Le Pays du Bocage Vendéen entend placer ses valeurs au cœur de son projet : capacité d'adaptation et sens de l'innovation, ambition et démarche d'entreprise, solidarité et aptitude à se mobiliser collectivement.

C'est donc naturellement que la dynamique collective du SCoT vient ici identifier des thématiques déterminantes pour l'adaptation et l'anticipation face aux nouveaux enjeux et qui peuvent avoir un impact sur l'organisation spatiale, sur les flux et les échanges sociaux, ou sur la production de nouvelles ressources économiques.

Le SCoT les place au centre du processus qu'il entend initier, sous forme d'un ensemble de projets structurants, porteurs d'effets leviers majeurs et emblématiques de l'élan collectif et de l'ambition de renouvellement du territoire.

Le projet met ainsi plus particulièrement en avant trois axes majeurs porteurs d'ambition partagée à l'échelle du SCoT, et supports potentiels d'innovation aux plans de la technique et de l'organisation :

- Les connexions avec l'extérieur, structurantes pour les flux de toute nature.
- Les rapports à l'énergie, au regard des enjeux d'utilisation économe des ressources ainsi que de production de richesses supplémentaires.
- La prise en compte du levier constitué par les enjeux de santé et par le besoin de répondre aux questions que pose l'allongement de la durée de la vie, en vue de créer de la valeur autour d'un service intergénérationnel aux habitants, avec un effet structurant sur la vitalité des cœurs de bourgs et sur l'attractivité générale du territoire. Ce levier renvoie également à ce qu'on appelle « silver économie » ou économie de la longévité qui implique développement de la domotique et des services à la personne.

A. Un territoire connecté qui se projette

a. Poursuivre le désenclavement du territoire

L'un des ressorts centraux de l'économie du territoire est constitué par son ouverture sur l'extérieur, notamment sur l'international. Le désenclavement autoroutier dont a bénéficié le périmètre du SCoT constitue, à cet égard, un atout réel, mais il n'apporte pas une réponse complète à ses besoins de connexion, tant à l'échelle des échanges avec les espaces lointains qu'à celle des inter-relations avec les agglomérations voisines (Nantes, Angers, La Roche-sur-Yon, Cholet, Bressuire).

Le 1° objectif consiste à moderniser les infrastructures ferrées sur 3 axes structurants :

- **La modernisation de la section de la voie ferroviaire Clisson-Cholet** dans le prolongement du tram-train, en vue d'y accélérer et d'y intensifier le trafic, tout en améliorant la desserte des secteurs traversés. Le Pays travaillera en vue de définir, en commun avec les territoires voisins (Pays du Vignoble Nantais, Pays des Mauges, Communauté d'Agglomération du Choletais), un point d'arrêt rationnel unique entre Clisson et Cholet, en vue de desservir les secteurs traversés tout en conservant à cette relation ferrée un caractère aussi direct et rapide que possible. La modernisation de cet axe doit également conforter la qualité du service multidirectionnel attaché aux gares de Clisson et de Cholet (vers La Roche-sur-Yon, Nantes et Angers). Elle doit aussi, à plus long terme, favoriser une meilleure mise en relation de l'axe ferroviaire Nantes-Cholet-Angers avec le réseau ferré national, pour le trafic passagers et pour le trafic de fret au regard des projets de plateformes de fret sur Chemillé et sur l'agglomération de Cholet.
- **L'examen des possibilités de réactivation de la ligne ferrée Les Herbiers-Cholet** (via Mortagne), dans une perspective à deux échelles : à long-rayon, pour faciliter la desserte vers Paris via Angers (affaires) ; à court-rayon, en vue de rallier les agglomérations de Nantes, Angers et Cholet (actifs).
- **La reconfiguration de la desserte de la ligne La Roche-sur-Yon – Saumur via Chantonay, Pouzauges et Bressuire**, pour accélérer le trafic de passagers et de fret.

Le Pays soutient, à ce titre, le projet de développement du fret en gare de Pouzauges en s'appuyant sur la réalisation d'une plateforme multimodale qui permettrait d'anticiper une meilleure connexion du territoire aux flux nationaux dans le cadre du développement futur du fret, ainsi que la valorisation de la capacité de charge de l'infrastructure existante.

Le 2° objectif consiste, pour le Pays, à se positionner en soutien au parachèvement des connexions routières, plus particulièrement :

- **La réalisation de l'autoroute A 831 Rochefort-Fontenay-le-Comte**, compte tenu de l'impact majeur qu'aurait la réalisation de cet ouvrage sur les perspectives de désenclavement du sud-est du périmètre de SCoT, dans le secteur de Pouzauges.
- **L'achèvement de la rocade du Bocage**, future route structurante du territoire, de Montaigu à Pouzauges et vers La Châtaigneraie, en poursuivant sa réalisation au sud de l'A 87 dans la section Réaumur-Chambretaud, ainsi qu'au nord de l'A 87 dans la section Chambretaud-Clisson via Cugand.
- **La mise en 2X2 voies de la D960** entre Pouzauges et Chantonay pour, d'une part, raccorder le sud du territoire à l'échangeur de Bournezeau ainsi qu'à la rocade du Bocage et, d'autre part, renforcer son accroche à l'axe Saumur-Thouars-Bressuire-La Roche/Yon-littoral vendéen.
- **Le parachèvement du renforcement de la RD 753 Montaigu-Challans**, axe de transit de flux économiques et estivaux entre Cholet et le littoral vendéen, **en réalisant le contournement de Vieillevigne**. Ce dernier favoriserait une meilleure liaison Rocheservière-Montaigu et lèverait les dernières sources ponctuelles d'embarras du trafic entre Rocheservière et Challans.

- **la réalisation d'un nouveau franchissement de la Loire à l'extérieur du périphérique nantais**, afin de favoriser la fluidification du trafic routier en périphérie de l'agglomération nantaise, tant pour les flux de desserte locale structurants, notamment pour le nord du Pays que pour les flux de transit à destination du Nord-Loire. Le SCoT appuie plus particulièrement, à cet égard, les réflexions menées en vue de sa réalisation à la hauteur d'Ancenis, pour relier le Pays par une double connexion : prolongement de la RD 177 depuis St Philbert-de-Grandlieu jusqu'au Fuiet via Clisson et Vallet ; achèvement de la liaison Cholet-Ancenis via Beaupréau-Montrevault-St Pierre-Montlimart.

b. Programmer le rythme et les priorités du déploiement du réseau de distribution des flux numériques

La bonne irrigation du territoire par les réseaux de distribution des flux numériques est une condition essentielle au maintien de son attractivité et de sa capacité, à terme, d'adosser son développement à des flux résidentiels et économiques de qualité. Le Pays du Bocage Vendéen organise son action au travers des **objectifs suivants** :

- **Le déploiement du très Haut Débit dans les Parcs d'activités économiques :**

Dans le cadre de la prise en compte de la stratégie départementale de desserte numérique, l'objectif est de parvenir dans un délai rapproché, à un équipement rationnel des parcs d'activités du territoire, en cohérence avec leurs vocations et profils respectifs, et en concertation étroite avec le tissu économique local.

1. **L'ensemble** des parcs d'activités fera l'objet, **à court-terme**, d'une desserte en **haut-débit symétrique**.
2. **Pour le très haut débit, la priorité** sera donnée aux parcs d'activités qui ont vocation à accueillir les industries et les activités mixtes tertiaires à fort besoin.
3. **L'identification d'un maillage complémentaire** de parcs moins importants et répartis sur le territoire sera réalisée. Ce maillage complémentaire visera à offrir plus largement l'accès à cette ressource à des entreprises du tissu artisanal qui en auraient le besoin, compte tenu de leurs activités, et à ouvrir plus complètement le territoire au développement d'activités tertiaires.
4. Le SCoT veillera également à l'équipement en THD de ses principaux **points d'entrée touristique, notamment le site du Puy du Fou**, situé en zone très peu dense.

- **La programmation des ressources et des choix techniques en vue du déploiement d'un « chevelu » numérique au sein des bourgs et des communes :**

1. **Assurer à court terme une bonne couverture en haut-débit pour l'ensemble des villes et bourgs du territoire** pour les besoins résidentiels et pour ceux des activités économiques en tissu urbain, en complément des dispositions prévues au sein du Schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN).
2. En complément de l'équipement en fibre de divers points et infrastructures d'intérêt général dans le cadre de boucles locales, ou du programme spécifique soutenu par l'Etat de déploiement de la fibre en zone urbaine, **le**

SCoT vise un renforcement de la couverture haut-débit de l'ensemble des communes non desservies en THD, notamment par le recours à toutes solutions techniques adaptées s'appuyant sur une optimisation de l'utilisation en maillon terminal du réseau cuivre existant.

3. **La couverture en solutions de haut-débit par adaptation du réseau filaire existant pourra être recherchée** quand elle est rationnellement envisageable, pour desservir des espaces tenus à l'écart, notamment les exploitations agricoles.
4. Le territoire suivra avec attention les évolutions du paysage réglementaire et concurrentiel relatif au déploiement de la 4G, afin de pouvoir anticiper les mesures à prendre pour disposer, dans l'avenir, **d'une couverture optimale en solutions mobiles à très haut débit**.

c. Anticiper la dématérialisation des services

La volonté de conférer au Pays du Bocage Vendéen un positionnement affirmé de territoire ouvert aux flux et bien connecté, conduit à anticiper l'importance future du numérique, non seulement par le déploiement d'une infrastructure de distribution performante mais aussi par une très grande attention portée au développement des usages numériques eux-mêmes, dans tous les champs de la vie sociale et économique. Cela implique également de renforcer le tissu local de prestataires de services performants et aptes à créer et à développer des offres techniques et logicielles innovantes et créatrices de valeur.

Le projet du Pays du Bocage Vendéen est de favoriser et contribuer à la dématérialisation des services :

- **pour les services à la population**, l'objectif est **d'organiser ou soutenir le développement, la mutualisation et la coordination de toutes solutions portées par des acteurs publics ou privés** qui seront de nature à créer, à étendre et à améliorer l'offre de services numérique.
 1. Les collectivités utiliseront notamment les leviers directs dont elles disposent par la voie de la dématérialisation des démarches et formulaires administratifs.
 2. **Les collectivités chercheront également à s'appuyer sur des leviers indirects** : portails territoriaux permettant de mieux mettre en relation les différents publics liés au territoire avec les offres de services proposées par des acteurs commerciaux, associatifs et publics, soutien apporté au déploiement de solutions numériques dans divers domaines transverses structurants pour l'aménagement du territoire : e-tourisme, e-mobilités, e-santé, ...
- **pour les services dans l'environnement de travail**, l'objectif **est de créer un environnement aussi favorable que possible** au recours aux outils numériques par les acteurs économiques et par les prestataires de services aux entreprises.

Le Pays s'appuie sur la réflexion engagée à l'échelle départementale pour **accompagner les entreprises dans une utilisation des solutions numériques** qui soit optimale pour leurs processus. Il joue un rôle de facilitateur, en étroite concertation avec les entreprises elles-mêmes, pour la réalisation de projets pouvant optimiser l'utilisation du numérique.

1. **Equipements de services de type tiers-lieux numériques**, espaces de co-working ou centres de travail à distance (lieux collaboratifs destinés aux travailleurs indépendants qui ont besoin d'échanges et de coopération pour optimiser leurs compétences, pratiques, démarches...) qui proposent à des acteurs économiques une mutualisation d'usage et une animation collective autour de l'accès à des ressources matérielles à très haut débit.
2. **Formation**, en milieu scolaire ainsi que dans le contexte de la formation professionnelle, notamment dans le cadre de la formation à distance ou dans celui de la mise en place de points de visio-conférence ouverts aux entreprises.

B. Positionner le territoire sur un développement énergétiquement "autonome"

La soutenabilité du modèle de développement que le territoire promeut, en articulant les dynamiques urbaines avec celles d'une ruralité vivante, active et performante, conduit le SCoT à attacher une importance particulière à l'adaptation des modes de vie et d'activité, en vue de les orienter vers des comportements à « énergie positive ».

a. Mettre en œuvre une gestion innovante des ressources énergétiques dans le domaine résidentiel

Le SCoT entend favoriser le recours aux divers leviers directs et indirects dont disposent les collectivités pour promouvoir des usages économes en énergie dans le champ résidentiel et dans celui des équipements et services publics, et pour favoriser la création d'une offre pertinente et innovante, ainsi que d'une expertise technique reconnue au sein du tissu économique du territoire.

Il met en place pour cela :

- Une anticipation et un accompagnement du renouvellement du parc au regard de l'évolution des normes thermiques, dans les cas de construction ou de reconfiguration de bâtiments publics.
- Une prise en compte par les collectivités du territoire de cette orientation stratégique du Pays du Bocage Vendéen, pour **concevoir et déployer des politiques d'encouragement à la rénovation des bâtiments anciens**, en vue de l'optimisation de leur consommation énergétique, et en cohérence notamment avec les objectifs de rénovation urbaine portés par le SCoT.
- Une considération des **préoccupations de gestion économe des ressources énergétiques le plus en amont possible du processus de construction neuve** (isolation renforcée, procédés bioclimatiques, régulation thermique végétale des quartiers et des bâtiments, ...), en encourageant notamment auprès des opérateurs et des investisseurs et propriétaires, la prise en compte d'une Approche

Environnementale de l'Urbanisme (A.E.U) dans la conception même des opérations collectives ou individuelles.

Au-delà des enjeux de performance énergétique des opérations, il s'agit en particulier de **favoriser la production d'énergie renouvelable** (solaire, petit éolien, géothermie, bois-énergie, ...) **à l'échelle des bâtiments et équipements, mais aussi des quartiers**, en permettant par exemple le chauffage bois, l'émergence de réseaux de chaleur, etc. via des espaces urbains plus denses et permettant une **gestion énergétique intelligente**.

b. Maîtriser les consommations d'énergies liées aux déplacements, en rationalisant les politiques de mobilités

Par la définition et la mise en œuvre de politiques transversales cohérentes concernant les mobilités (cf partie 1), le SCoT promeut une efficacité globale de sa démarche de gestion économe de l'énergie dans le domaine des mobilités de proximité et les mobilités professionnelles. Il s'agit de :

- **Optimiser les flux de mobilités de proximité par une organisation aussi rationnelle que possible des polarités urbaines** (cf partie 1): fonctionnements complémentaires entre les différents pôles structurants et les communes qui leur sont liées, organisation des déplacements et du stationnement au sein des différents pôles urbains autour des générateurs de flux (gares, commerces, équipements et services, pôles d'activités économiques, ...), déplacements doux intra-urbains.
- **Encourager le développement des usages numériques** (cf partie 2 A) qui contribue à la maîtrise des mobilités physiques, en offrant des alternatives de « non mobilités » aux déplacements contraints.
- **Favoriser une intermodalité des différentes solutions de transport et des modes de transports alternatifs** (cf. partie 1 A)

c. Promouvoir un « portefeuille » de production d'énergies renouvelables, en lien notamment avec l'agriculture

Le Pays du Bocage Vendéen associe **des modes de production d'énergie** à son mode de développement particulier, qui s'appuie simultanément sur ses dynamiques urbaines et sur la vitalité de sa ruralité. **Ces modes de production d'énergie ont vocation à être répartis et territorialement partagés, et se développent à partir de ses ressources rurales.**

L'objectif est de **localiser sur son sol un pôle fort de compétences centré sur les énergies renouvelables**, support d'un tissu économique performant orienté sur les systèmes innovants de production locale d'énergie. A cette fin, le Pays **promeut toutes solutions collectives qu'il paraîtra pertinent de mettre en œuvre**, en valorisant notamment les complémentarités de ressources et les potentiels différenciés de consommation existant entre les différentes parties du territoire du SCoT.

Il vise en particulier à développer les filières à fort potentiel sur son périmètre :

- **Développer la méthanisation :**

- pour des consommations internes aux exploitations productrices,
- pour des consommations urbaines, dans les cas où la configuration locale le rendrait possible,
- pour être utilisée comme mode de production d'électricité pour le réseau.

La **valorisation des déchets ménagers** peut également constituer, en complément des ressources issues de l'agriculture, un moyen de développement de la méthanisation

L'orientation vers l'élevage du système agricole du territoire favorise la mise en œuvre de projets de méthanisation, notamment dans un cadre collectif, permettant de s'engager dans des logiques de filière, et de mutualiser risques et débouchés économiques, en termes de valorisation de la ressource.

- **Developper le bois-énergie** en encourageant et en favorisant la valorisation de la ressource issue du linéaire bocager et de la forêt locale. Les actions relèvent :

- de la stimulation de la demande locale au travers de la commande publique ou de l'urbanisme opérationnel dans des conditions de faisabilités étudiées : équipements collectifs, quartiers, bâtiments collectifs, ...

- mais aussi des conditions de maintien et d'entretien aux fins d'exploitation du linéaire bocager : Maintien de la fonctionnalité des espaces agricoles et mise en place en partenariat avec la Fd Cuma d'un accompagnement des fournisseurs.

Le territoire place ainsi au cœur de son projet l'objectif de favoriser l'entretien du bocage en consolidant ses débouchés économiques.

La présence de l'élevage bovin sur le territoire conforte l'existence d'un maillage bocager dense qui représente 2/3 du potentiel de la Vendée, et auquel le projet de territoire reconnaît une grande valeur environnementale et paysagère.

Le SCoT favorise sa préservation et son entretien, en même temps que sa contribution à la production locale d'une énergie renouvelable.

- **Developper la capacité de production locale d'énergie d'origine éolienne**, dont le potentiel est déjà valorisé par divers projets réalisés ou en cours de déploiement, notamment dans l'ouest du territoire. Par éolien, il faut entendre également au delà des infrastructures (parcs dédiés au grand éolien), le petit éolien qui peut constituer un « mix » efficace avec le solaire et le thermique à l'échelle d'une construction ou d'un quartier.
- **Favoriser l'émergence des filières solaire thermique, solaire photovoltaïque et géothermique**, en lien avec les objectifs de gestion innovante des ressources énergétiques dans le résidentiel (cf. ci-avant), mais aussi dans une démarche de dynamisation économique : le territoire entend **accueillir des entreprises et acteurs (agriculture, tourisme, ...) participant au renforcement et à la reconnaissance de la filière solaire thermique en Vendée.**
- **Encadrer le développement de l'hydroélectricité** en privilégiant les projets vertueux et respectueux du fonctionnement écologique des milieux aquatiques.

C. Un territoire précurseur sur les questions de santé et de vieillissement (économie de la longévité)

La qualité des ressources offertes à la population en matière de santé constitue un élément fort du positionnement du Pays du Bocage Vendéen. En effet, qu'il s'agisse de faire face au processus général de vieillissement de la population ou à l'enjeu d'accueil de jeunes actifs dans le cadre de son développement économique, cette question est un facteur clé d'attractivité résidentielle et économique à long-terme.

L'objectif est également de créer de la valeur autour d'un service intergénérationnel aux habitants, avec un effet structurant sur la vitalité des cœurs de bourgs et sur l'attractivité générale du territoire.

a. Promouvoir une organisation urbaine permettant une liberté de choix et facilitant le maintien à domicile

Le Pays du Bocage Vendéen place au cœur de la réflexion sur l'organisation urbaine, pour toutes les personnes âgées ou pour celles qui souffrent d'un handicap, **la prise en compte de la faculté d'exercer librement**, tant qu'elles conservent une capacité d'autonomie, le choix de vivre chez elles, à proximité de leur tissu familial ou relationnel ou de leurs centres d'intérêt.

Comme pour les questions de mobilité, c'est, en effet, **dès l'amont des choix d'organisation urbaine que le SCoT peut agir** pour mettre en œuvre cet objectif.

- Le mode d'aménagement dans les cœurs des villes et bourgs **du territoire a vocation à créer un cadre aussi favorable que possible à une vie intergénérationnelle et ouverte à la diversité des situations personnelles**, y compris au handicap : promotion d'un habitat intermédiaire et intergénérationnel dans les centralités, poursuite des travaux d'accessibilité, aménagement des espaces publics, qualité des cheminements et des circulations, promotion des modes doux, positionnement des commerces et services à proximité, ...
- **Le cadre de vie rural offert par le territoire a vocation à être valorisé** au regard de diverses thématiques de santé publique : qualité de l'air, qualité de l'alimentation, en relation avec la progression de long-terme de certaines affections davantage liées aux modes de vie urbains (affections respiratoires chroniques, obésité, ...).

Sur cette base relevant de l'aménagement du territoire, les collectivités pourront déterminer les actions et/ou services publics ou associatifs à mettre en place en coordination et complémentarité avec les associations, voire avec des services du secteur marchand (livraison de repas, services d'aides, établissements spécialisés sur le handicap, etc.).

De même, le Pays du Bocage Vendéen s'emploiera à favoriser une bonne articulation des échelles et un bon recouvrement des périmètres d'intervention des différents

réseaux de professionnels de santé à l'intérieur du territoire et en cohérence avec l'organisation de ses pôles urbains.

b. Être un territoire attractif pour les professionnels de santé

Tout en tenant compte des diversités de situations des différentes composantes du Pays du Bocage Vendéen au regard des facteurs d'attractivité pour les professions médicales, le Pays fait **valoir une démarche commune de long terme** en s'appuyant sur les objectifs de son projet associant urbanité spécifique attractive (partie 1), innovation et dynamique de développement économique performante (partie 2 et 3).

L'objectif est de promouvoir les atouts spécifiques d'un territoire dont l'environnement rural mais dynamique est associé à des ressources urbaines de grande qualité, à proximité de grands centres universitaires et hospitaliers (CHU de Nantes, Centre Hospitalier Départemental) et qui peut tirer parti des politiques départementales à destination des spécialistes et des praticiens hospitaliers :

- **Coordonner et accompagner des actions qui pourront être de long terme tournées vers les médecins généralistes**, en vue de mieux différencier le territoire au regard d'un nombre varié de facteurs complémentaires : conditions locales d'exercice, qualité des réseaux et de la coordination de l'ensemble des professionnels de santé, gamme des services apportés à la famille (formation, travail du conjoint, ...).
- **Conforter la capacité à détecter les praticiens potentiellement à même de venir exercer sur place** en s'employant à rechercher les synergies avec les centres hospitaliers voisins, notamment au titre de leur participation aux cycles de formation initiale des médecins, en intégrant la présence à Montaigu d'un des sites du Centre Hospitalier Départemental Vendée.

**Centre Hospitalier
Départemental de
Montaigu pouvant servir
de point de relais des
coopérations avec des
établissements de
grande qualité**



**c. Promouvoir des solutions innovantes de gestion de la
sécurité des personnes âgées pour prévenir la dépendance**

Tant du point de vue des politiques d'aménagement (notamment accessibilité et mobilité), d'urbanisme et de programmation d'habitat, qu'au travers d'actions d'animation ou de création de nouveaux services, le Pays du Bocage Vendéen met en place un environnement plus favorable au maintien à leur domicile des personnes âgées, et à la prévention de la dépendance. Au-delà des valeurs de solidarité que le SCoT insuffle, le territoire se donne ici comme objectif :

- **De contribuer à repousser au plus tard l'âge moyen d'entrée en établissement spécialisé** pour les personnes les plus âgées, dans un contexte de poursuite d'allongement de la durée de la vie et de gestion plus contrainte que par le passé de l'ouverture de nouveaux établissements.
- **De conférer au Pays du Bocage Vendéen le caractère d'un territoire d'innovation** au regard de la mise en œuvre de technologies et d'équipements et services qui soient propres à améliorer la sécurité des personnes âgées et handicapées à leur domicile ainsi qu'à faciliter l'organisation des services visant à permettre le maintien effectif pour elles d'une autonomie de vie à domicile : domotique (télé-alarmes, télé-sécurité), télé-santé,
- **D'anticiper le développement de ces technologies et de créer un environnement favorable** à l'émergence d'une offre pertinente et innovante, et, par la suite, à la qualification d'un tissu local d'acteurs économiques reconnus pour leur expertise technique et leurs savoir-faire.

Axe 3 – Refonder une stratégie économique pour ancrer le territoire dans un espace global

**3.A. Diffuser
l'esprit
bâisseur
vendéen autour
de son tissu
d'entreprises**

**3.B. Conforter la
place de
l'agriculture
comme acteur
économique
structurant**

**3.C. Affirmer
une destination
touristique de
premier rang**

**3.D. S'inscrire
comme le point
nodal des
coopérations et
du
développement
Sud Loire**

Introduction

Le Pays du Bocage Vendéen s'organise pour créer les conditions optimales à la pérennisation de sa compétitivité et de sa visibilité, enjeu majeur pour le développement de ses entreprises de toute taille.

Pour maintenir un système productif capable de soutenir la concurrence régionale, nationale et internationale, où l'effet taille est essentiel, il est nécessaire d'identifier des centralités et des moteurs capables de peser dans le concert des territoires en croissance mais aussi d'irriguer en services et en richesse, le développement économique endogène dès l'échelle locale fine.

Dans le même temps, la notion de système économique performant territorialement implique de s'appuyer sur cette échelle locale fine, avec au premier rang, les atouts que constituent l'agriculture et le tourisme avec un potentiel avéré d'affirmation du Bocage Vendéen à partir de son attracteur majeur, le Puy du Fou.

En se **pensant global et en agissant local**, le Pays du Bocage Vendéen stimule l'ensemble de ses secteurs d'activités : agriculture, industrie et services, ce qui contribue à diversifier son économie et à offrir un panel d'emplois dense et intégrateur socialement.

Enfin, le Pays du Bocage Vendéen affirme au travers de sa stratégie l'ambition d'être un moteur des dynamiques Sud Loire, contribuant ainsi à construire une aire de coopérations d'où émergent des synergies favorables à l'élévation du niveau de gamme de l'écosystème économique.

A. Diffuser l'esprit bâtisseur Vendéen autour de son tissu d'entreprises

a. Organiser le maillage territorial des Parcs d'activités économiques

Le Pays du Bocage Vendéen **organise ses espaces d'activités à différentes échelles** de manière concertée et coordonnée, avec pour objectifs :

- L'efficacité des investissements en infrastructures et en services, nécessairement ambitieux pour répondre aux besoins ciblés des entreprises, qui doivent pouvoir renforcer leur compétitivité.
- L'irrigation des activités économiques dans tous le Pays en cohérence avec les atouts propres à chaque partie du territoire.

A cette fin, la segmentation choisie pour définir la vocation des parcs d'activités et de l'offre foncière et immobilière relève surtout de typologie d'entreprises définies au regard de leurs besoins homogènes :

- en accès aux infrastructures physiques (routières ou fret ferré par exemple en gare de Pouzauges..) et virtuelles pertinentes pour les marchés locaux, régionaux ou internationaux,
- en accès aux services accessibles dans le parc ou dans les pôles urbains et pôles ruraux à proximité : services aux entreprises mais aussi services aux salariés (transports, crèches, restaurants, activités récréatives et de loisirs, etc.).

L'offre s'articulera donc avec des parcs structurants à l'échelle Pays avec un haut niveau de services situés sur sites stratégiques, des parcs intercommunaux à niveau de service intermédiaire, des parcs artisanaux de proximité et une offre tertiaire pouvant se situer en fonction de leur taille ou de leur objet en parc mais dont le développement est à privilégier en tissu urbain (cf. partie 1 renforcer les centres bourgs).

En revanche, le Pays du Bocage Vendéen assume un positionnement non spécialisé par filière de ses parcs d'activités. Le réseau de parcs doit surtout permettre:

- De faciliter le parcours « résidentiel » des entreprises y compris en l'initiant par une offre immobilière au travers des pépinières, hôtels d'entreprises, ateliers relais, village artisanaletc.
- De renforcer un réseau dynamique de fournisseurs-sous-traitants-donneurs d'ordre.

L'objectif est de déployer une offre lisible, qualitative et compétitive en diversifiant l'offre et en maîtrisant ainsi la concurrence contreproductive entre parcs d'activités.

La qualité des parcs et notamment leur performance environnementale s'inscrit également dans les objectifs de la partie 2 concernant la recherche d'une autonomie énergétique et avec la partie 1 sur la création d'une urbanité propre au territoire qui renforce son attractivité.

Il s'agit également ici de **renforcer la performance économique** du territoire dans une approche transversale où les attractivités résidentielles et économiques se rejoignent.

L'organisation des parcs à l'échelle Pays et leur aménagement interne doit également permettre une maîtrise de la consommation foncière:

- Faciliter le développement des entreprises par ce réseau et par des configurations d'aménagement de parcs évolutives et innovantes qui s'appuient aussi sur des règles souples d'occupation du sol.
- Requalifier les zones les plus obsolètes de manière à éviter la formation de friches industrielles.
- Encourager la mutualisation des espaces communs entre les entreprises (parking, services aux entreprises et aux personnels, locaux de travail).

b. Articuler l'offre de grand commerce avec le commerce de centre ville

Si l'objectif de renforcement de l'offre commerciale de centre-ville est prioritaire, le Pays du Bocage Vendéen a néanmoins vocation à accueillir du « Grand commerce » qui ne peut s'insérer dans l'enveloppe urbaine, car c'est aussi un enjeu de service à la population pour laquelle il est important de limiter les déplacements contraints qui résultent de l'évasion commerciale.

En revanche cette offre ne doit pas « assécher » l'offre de proximité en centre ville ou à l'échelle de nouvelles centralités, qui doivent être vivants et dynamiques (cf partie 1 créer une urbanité propre au Pays du Bocage Vendéen).

L'offre de grand commerce doit être complémentaire et attractive dans un environnement de qualité où l'on peut gérer les flux de manière optimisée.

c. Faire du très haut débit un vecteur de l'entrepreneuriat

Le numérique revêt une importance fondamentale dans une période de développement intense de communication et d'échange d'informations portant sur les innovations, la connaissance des marchés, les pratiques concurrentielles et commerciales, etc.

Le Pays du Bocage Vendéen met en œuvre une politique volontariste pour accompagner et renforcer cet outil du développement territorial (*cf. partie 2 A b Programmer le rythme et les priorités du déploiement du réseau de distribution des flux numériques et A c. Anticiper la dématérialisation des services*).

Le Pays pourrait également accompagner et faciliter la création d'un parc d'activités dédié au « numérique » qui concentrerait les projets de start-up de la Vendée et/ou du Sud-Loire dans une logique de pôle d'excellence favorable à la diversification du tissu économique, au développement des entreprises locales et à l'innovation.

d. Accompagner les entreprises dans l'animation économique et ancrer le territoire dans l'économie de la connaissance

Un des facteurs de croissance et de développement économique réside dans la capacité des acteurs économiques à échanger sur leurs pratiques, sur des données de marché, sur leurs projets innovants de manière à trouver des intérêts communs.

Les élus du Pays Bocage Vendéen affirment leur rôle de facilitateur avec ou entre les entrepreneurs **dès l'échelon local** pour les actions communes ou des

rapprochements d'acteurs économiques. Ce rôle de facilitateur pourra s'exprimer au travers de :

- L'aide à l'instauration **d'un guichet unique pour le financement** lors d'une reprise, création ou implantation d'entreprises en lien avec les chambres consulaires et Vendée Expansion.
- **La mise en place d'un guichet de l'innovation** visant à faire connaître et commercialiser les innovations des entreprises du Pays.
- La recherche de partenaires privés et publics pour des **modalités de portage innovantes** pour des entreprises naissantes ou des PME-PMI.
- L'assistance aux initiatives d'implantations ou de créations **de pôles de recherches en lien avec les atouts du territoire** :
 - En matière d'agroalimentaire,
 - En matière d'énergie et d'éco-construction,
 - En matière d'économie agricole.
- L'appui au renforcement **de la formation supérieure** en rapport avec le tissu économique et les pôles de recherche.
- L'appui aux initiatives de développement **de l'alternance, de l'apprentissage et de la formation continue.**

B. Conforter la place de l'agriculture comme acteur économique structurant

Les fluctuations des marchés mondiaux, les aléas climatiques, les perspectives de la réforme de Politique Agricole Commune, la mise en place de normes qui impactent les charges d'exploitations, les modifications de comportement des consommateurs constituent autant d'éléments qui altèrent la visibilité des agriculteurs et interrogent leur fonction d'entrepreneur mais aussi de « nourrisseur » pour les générations présentes et futures.

Pour accompagner la phase de mutation que vit le monde agricole, le Pays du Bocage Vendéen met en œuvre un plan d'action partenarial et offensif.

a. Préserver à long terme l'espace agricole

Le Pays du Bocage Vendéen s'engage à préserver l'espace agricole sur long terme en menant des actions qui **favorisent une gestion économe de l'espace agricole utilisé à des fins résidentielles et économiques.**

Il privilégie l'utilisation d'espaces déjà urbanisés ou artificialisés et rationalise l'utilisation des espaces en continuité de l'urbanisation actuelle.

Il accompagne et anticipe les besoins liés aux mutations des modes de production en veillant à prendre en compte les logiques d'exploitation dans ses politiques foncières. Notamment, le mitage du parcellaire agricole sera maîtrisé de manière à prévenir les conflits d'usage et optimiser l'accès aux exploitations.

Enfin le Pays du Bocage Vendéen contribuera à optimiser les conditions d'accès au foncier agricole en lien avec les acteurs du secteur, notamment à destination des jeunes agriculteurs.

b. Impliquer le monde agricole dans la stratégie d'autonomie énergétique

Le Pays du Bocage Vendéen s'inscrit dans une démarche volontariste d'autonomie énergétique en partenariat avec le monde agricole.

On se reportera à la partie 2 B c

2B « Positionner le territoire sur un développement énergétiquement "autonome" »

c) « Promouvoir un « portefeuille » de production d'énergies renouvelables, en lien notamment avec l'agriculture »

c. Insérer l'agriculture au cœur des proximités

L'objectif de valorisation touristique visé par le Pays du Bocage Vendéen prend en compte le potentiel du monde agricole en la matière et favorise le tourisme rural (fermes pédagogiques, gîtes, maisons d'hôte, etc.).

Le Pays appuie les démarches des agriculteurs en faveur de l'émergence de systèmes alimentaires locaux (vente directe, circuits courts, approvisionnement local) et encourage les industries agroalimentaires vendéennes à se fournir auprès des agriculteurs locaux, ce qui contribuera à massifier les circuits courts.

Pour dynamiser ce processus et offrir des perspectives aux agriculteurs intéressés par ce processus, des contrats d'approvisionnement de la restauration collective publique pourraient être mis en place dans l'objectif de promouvoir les produits et les savoir-faire locaux.

d. Associer l'agriculture à l'aménagement du territoire

Le Pays du Bocage Vendéen se caractérise par son paysage bocager, qui lui est emblématique et constitue un élément d'identité et d'attractivité puissant.

Dès lors, le Pays du Bocage Vendéen soutient toutes les initiatives et favorise par sa politique d'aménagement **le maintien du maillage bocager**.

A cette fin, le Pays,

- Favorise la diversification et les activités accessoires qui permettent aux éleveurs de créer une valeur ajoutée supplémentaire à leurs produits par une élévation de la qualité en termes de transformation, de conditionnement, etc.
- Favorise l'exploitation et l'entretien des haies par des dispositifs de protection adaptés
- Favorise la contractualisation sur l'approvisionnement en bois des équipements collectifs.
- Accompagne les agriculteurs dans leurs efforts de maîtrise et de gestion des intrants d'origine agricole dans les sols et leurs impacts sur la qualité des eaux.

Paysage bocager façonné par l'agriculture



C. Affirmer une destination touristique de premier rang

Le projet du SCoT identifie le tourisme comme un élément clé du positionnement global du Pays du Bocage Vendéen :

- D'une part parce qu'il constitue un levier qui permet d'acquérir une visibilité plus nette et de révéler aux habitants comme aux visiteurs les qualités et spécificités d'un territoire rural bien différencié, à proximité des agglomérations qui l'entourent,
- D'autre part, parce qu'il concourt à l'organisation interne de ce territoire, comme support de développement d'une activité économique à même de l'irriguer largement et selon une périodicité qu'il se donne pour objectif de pouvoir étendre à l'année.

a. Un maillage renouvelé de produits touristiques à l'échelle du Pays, en lien avec des destinations extérieures

Au regard d'un potentiel de développement touristique significatif, mais dont les complémentarités ne sont ni complètement révélées ni vraiment exploitées, malgré la présence sur le territoire d'un site attracteur national et international de premier rang, **le SCoT entend oeuvrer pour mieux affirmer des thématiques clés qui peuvent être attachées au Pays du Bocage Vendéen et qui peuvent s'articuler avec l'offre du Puy du Fou.**

Le Pays du Bocage Vendéen **ambitionne de donner une profondeur territoriale à la destination touristique du Puy du Fou** et de conforter de la sorte sa stratégie hôtelière, en lui permettant de proposer à ses clientèles de rayonner plus largement sur la base de centres d'intérêts cohérents avec sa propre image et avec son propre positionnement.

Pour valoriser le point d'entrée que représente cet attracteur de premier rang, les efforts de communication et de mise en réseau commercial des acteurs locaux doivent s'adosser à une offre structurante et lisible pour des clientèles déjà sur place, mais aussi cohérente avec l'image et le niveau de qualité du site attracteur principal.

Cette offre doit également s'insérer dans des maillages territoriaux plus larges avec les offres des territoires voisins, pour mettre en relation un ensemble plus fourni de points d'attraction et proposant davantage de perspectives et de matière à des « itinérances » et à des séjours d'une plus grande diversité.

Le Pays du Bocage Vendéen a vocation à constituer une composante de destinations touristiques identifiables, au regard de trois domaines thématiques: le thème de l'histoire, le thème de l'environnement naturel et le thème de la culture:

- **Le thème de l'histoire** permet une connexion des offres, particulièrement avec les espaces situés, au nord et à l'est, entre la Loire et le Pays du Bocage Vendéen autour :
 - ✓ De l'histoire médiévale (Marches de Bretagne, depuis la baie de Bourgneuf et depuis Machecoul, Montaigu et Tiffauges, au Vignoble nantais, aux Mauges et au Pays d'Ancenis par Clisson, Montfaucon, Beaupréau, Montrevault, Champtoceaux, St Florent-le-Vieil, ...).
 - ✓ Des guerres de Vendée (Mauges et choletais, pays clissonais et bressuirais)
 - ✓ En s'appuyant sur ces thématiques, le territoire s'emploiera à donner une plus grande profondeur de champ et une plus grande visibilité à son offre, tout en se connectant de manière active à un autre attracteur majeur, qui est constitué par les bords de Loire, désormais animés par les circuits et les boucles de la Loire à vélo.
- **Le thème de l'environnement**, avec des atouts également divers et bien répartis, doit notamment permettre une connexion des offres avec et entre les espaces situés entre le Pays du Bocage Vendéen et le littoral (Noirmoutier, Les Sables-d'Olonne, La Rochelle, etc.), en tirant parti de la continuité du sud du territoire avec les espaces riverains du marais poitevin et de l'offre liée à la Venise verte.
 - ✓ En s'appuyant sur ces continuités, le territoire s'emploiera à valoriser une connexion possible, au sud et à l'ouest, avec les flux touristiques irriguant les espaces rétro-littoraux sous influence du bassin de La Rochelle.
 - ✓ La géographie de cette thématique se superpose à la précédente, en prenant appui sur les vallées d'intérêt majeur qui structurent le massif armoricain jusqu'à la Loire (la Sèvre nantaise, la Moine, la Sanguèze et la Divatte, l'Evre).
- **Le thème de la culture**, peut servir de base au développement d'évènements attractifs et de grands rayonnements qui mettent en lumière les valeurs caractéristiques du Bocage Vendéen et le différencient, comme la générosité, l'ouverture, l'inventivité qui créent du lien social. Ce thème traverse les générations et permet de mêler tradition et modernité en lien avec les thèmes de l'histoire et de l'environnement. Cette politique s'appuie, d'ores et déjà, sur une offre diversifiée qui rassemble :
 - ✓ la musique avec notamment le festival de Poupet à Saint Malo du Bois (musiques actuelles), le festival de musique baroque à la Chabotterie,
 - ✓ la littérature avec notamment « le Printemps du livre » de Montaigu,
 - ✓ l'expression scénique avec notamment « Danse et Musique du Monde » à Cugand.

La politique touristique s'articule avec la politique de valorisation des atouts environnementaux du territoire, du travail sur la qualité de son urbanisation, en lien avec ses richesses patrimoniales, ou encore des perspectives proposées dans le domaine des connexions externes et des mobilités de proximité.

Elle rejoint également **les politiques culturelles et de loisirs** (partie 1) qui s'inscrivent dans une perspective de renforcement d'une identité partagée.

Festival de Poupet à Saint Malo du Bois : offre culturelle à valeur touristique qui est l'un des produits d'appel sur le territoire



b. Un territoire qui accueille les visiteurs

Pour servir cette stratégie qui positionne le territoire au centre d'un ensemble de points d'intérêt générateurs de flux, alors même qu'il dispose sur son sol du site touristique le plus fréquenté de l'ouest de la France, **le Pays du Bocage Vendéen contribue à la constitution par les acteurs locaux d'une chaîne de valeur cohérente avec le déploiement de cette offre.**

Pour ce faire, le Pays du Bocage Vendéen :

- **Identifie les sites sur lesquels un effort particulier devra être consenti**, en termes de période d'ouverture des équipements, sites patrimoniaux et services à proximité, en vue de tendre à élargir la période de fréquentation touristique et de mieux tirer parti de la diversité des clientèles et de leurs caractéristiques respectives en termes de saisonnalité.
- **Organise des offres d'itinérance** qu'il matérialise par la mise en scène de connexions physiques à l'échelle du territoire et en lien avec les territoires voisins (signalétiques pour des cheminements automobiles, sentiers de randonnée et itinéraires vélos, solutions de mobilité, prise en compte globale de la question du traitement des flux dans les vallées, ...).
- **favorise et cultive ce qui fait l'une de ses richesses, à savoir la dynamique associative** qu'il sait mettre au service d'événements et d'animations de grande ampleur, et qui constitue un facteur de différenciation d'une très grande originalité, à l'interface entre démarche touristique purement professionnelle et

manifestation de la rencontre vivante entre la culture du territoire et ses visiteurs de provenance proche ou lointaine.

- **Favorise le développement des ressources d'hébergement du territoire**, en cohérence avec l'élargissement et le déploiement de son offre de produits touristiques. Une attention particulière sera portée, à cet égard, aux conditions de nature à faciliter l'émergence d'une offre hôtelière rurale, associée à des produits d'appel différenciants et innovants en rapport notamment avec les thématiques mises en avant (hébergements écologiques, thématiques atypiques, activités nature, ludiques et de découverte, présence de produits et d'animations à destination des plus jeunes, ...). Cet axe de travail sera mis particulièrement en relation avec la recherche de toutes opportunités propres à conforter par la diversification, la présence de l'économie agricole sur le territoire, notamment l'élevage.
- **Favorise la mise en réseau des acteurs, des publics et des offres**, par un déploiement des services et des outils numériques dédiés au tourisme. Le territoire s'appuiera, à cet égard, sur son office de pôle et sur le réseau de ses offices de tourisme, pour adosser des outils de promotion, de commercialisation, ainsi que d'animation et de gestion de l'offre, qui soient ciblés, cohérents et coordonnés avec ses objectifs et son niveau d'ambition.

Cette mise en réseau trouve son sens dans la volonté affichée par **le Pays de se rassembler autour d'une marque choisie collectivement** pour renforcer son attractivité touristique auprès de marchés prioritaires comme l'Ile-de-France, l'Aquitaine, La Région Centre, les Pays de la Loire.
- **S'emploie à valoriser les axes routiers de transit touristiques** qui traversent le territoire, notamment les axes Cholet-Challans-Noirmoutier (D 753) et Cholet-Les Sables d'Olonne (D 160).

D. S'inscrire comme le point nodal des coopérations et du développement Sud-Loire

Le Pays du Bocage Vendéen s'inscrit dans un schéma propre qui va à rebours de la tendance à la concentration/densification systémique. Ce modèle qui ne saurait être assimilé à un modèle « périurbain » constitue un élément de fond du succès du développement économique (autonomie, entrepreneuriat) et social (solidarité proximité) propre au territoire.

Toutefois la croissance démographique, les bouleversements environnementaux et la capacité effective des entreprises à générer toujours plus de richesses dans un univers concurrentiel interpellent le positionnement du Pays du Bocage Vendéen à l'échelle régionale et sa structuration interne pour mieux peser dans cet ensemble.

a. Un territoire moteur de l'économie à l'échelle régionale

Pour répondre aux défis de l'avenir, le Pays du Bocage Vendéen s'affirme au regard de son environnement régional et Sud-Loire et consolide sa structuration interne pour devenir un territoire d'excellence.

Le Pays du Bocage Vendéen s'engage à maximiser son potentiel de développement et de croissance de long terme en devenant un moteur de l'économie à l'échelle régionale. Ainsi, il :

- **Affirme sa volonté de s'inscrire au cœur du réseau régional et métropolitain nantais** à l'œuvre en portant les valeurs complémentaires du modèle de développement du Sud Loire.
- **Entend être un élément actif dans les démarches partenariales** (renforcement de filières emblématiques, pôles d'excellence, centres de recherche, politiques touristiques et culturelles, actions environnementales) pour pérenniser son industrie, accroître l'emploi, développer l'innovation et améliorer son cadre de vie.
- **S'appuie sur les flux d'un Grand Ouest** qui demeurent, à ce jour, toujours compétitif et qui constituent un vivier de croissance.
- **Maintient et déploie son accessibilité et ses connexions** routières, ferroviaires et numériques pour être au centre des flux régionaux et non en périphérie.
- **Construit des partenariats Sud Loire** sur des thématiques choisies répondant à des problématiques communes et à une histoire commune.

b. Un modèle emblématique à renforcer par des polarités fortes en milieu rural

Face au nouvel agencement métropolitain qui s'amorce en France dans une logique de concentration des flux et de valorisation de l'effet taille, le Pays du Bocage Vendéen s'organise.

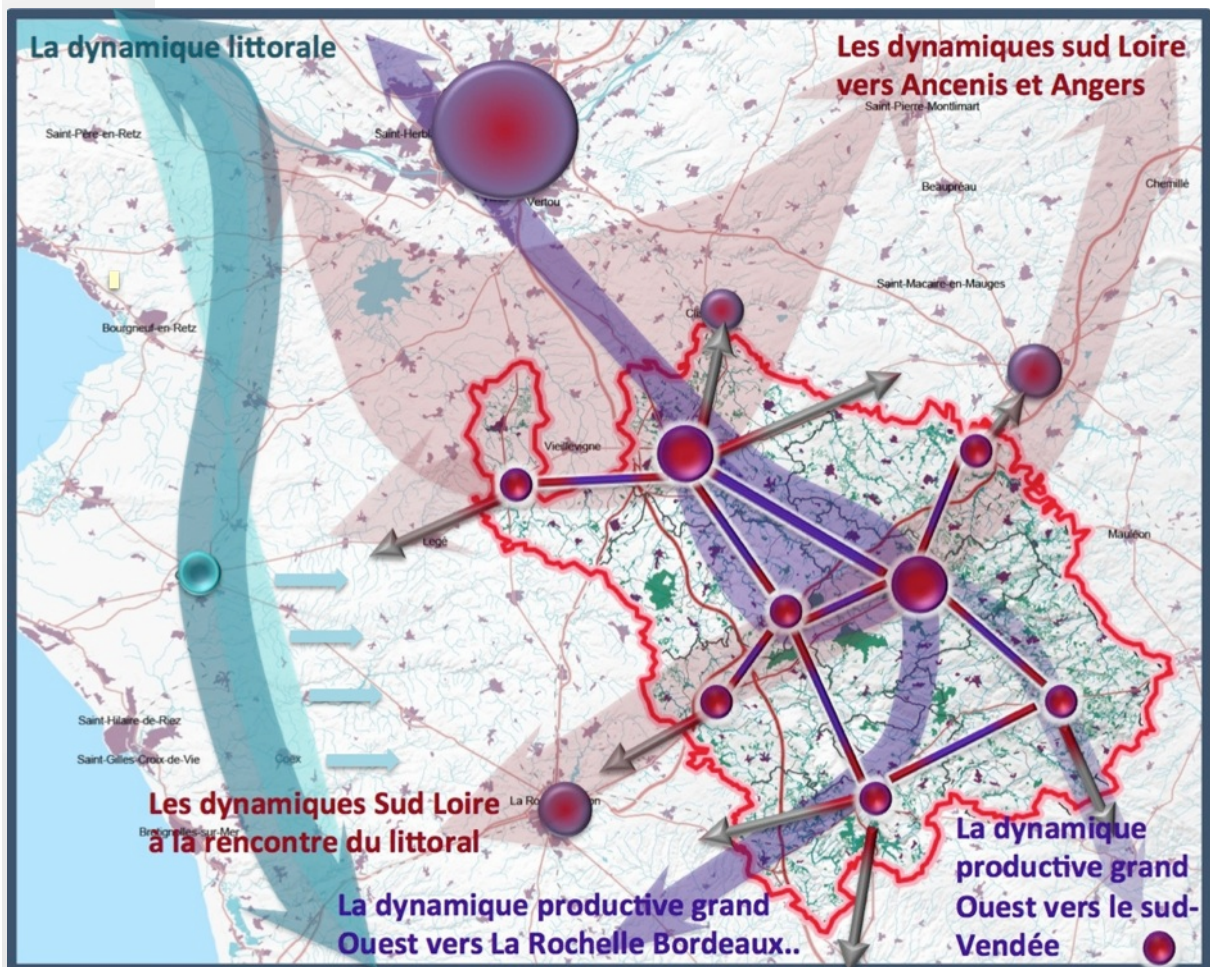
Il a vocation à constituer un centre de gravité identifié et performant dans l'ensemble régional avec lequel il veut coopérer et doit donc conforter son modèle emblématique de proximité en l'adaptant par le renforcement de polarités fortes en milieu rural avec :

- **les deux pôles forts** (Les Herbiers et Montaigu) qui ont vocation à rayonner et offrir aux habitants des services proches de ceux dits « métropolitains ».
- **des polarités** qui ont vocation à irriguer et dynamiser les milieux ruraux en complément du bi-pôle précédent. Cet écosystème consolide une interdépendance déjà existante compte tenu des flux et influences qui impactent le territoire et favorise un développement qui se veut soutenable, concerté et coordonné.

« Tout seul,
on va plus vite.
Ensemble
on va plus loin. »
Proverbe
africain.

- Une irrigation du développement coordonnée et cohérente des différents espaces qui composent le Pays quand bien même les trajectoires de développement soient différenciées.
- Une préservation et une valorisation des spécificités de ses membres comme autant d'atouts pour le territoire.

Un modèle de développement au cœur des coopérations et du développement Sud Loire



ANNEXES AU PADD

ANNEXE 1 : La charte de Pays

Cette charte se structure autour de 3 grands axes répondant aux enjeux principaux du territoire :

Axe 1 : Conforter un aménagement du territoire équilibré et durable.

Les spécificités et les richesses naturelles du territoire sont appelées à être mises en avant pour contribuer au développement.

L'objectif est de maintenir un équilibre durable au sein du Pays du Bocage Vendéen, qui se fonde sur un diptyque emblématique : **son caractère multipolaire et la qualité de son environnement**.

La progression démographique et le développement économique induisent des pressions foncières fortes et ressenties, d'où découlent des enjeux auxquels le territoire se propose de répondre :

- Maîtriser l'impact de l'urbanisme et des infrastructures sur leur environnement.
- Accueillir de nouvelles populations par la mise en œuvre d'une politique quantitative et qualitative en faveur de l'habitat.
- Améliorer l'accessibilité et favorisant la mobilité et les déplacements sur le territoire au travers d'un réseau routier de qualité, support des mobilités individuelles, collectives et économiques.

Axe 2 : Impulser et accompagner le développement d'une économie performante et innovante.

Le Pays du Bocage Vendéen souhaite développer un tissu économique performant :

- Faciliter la mise en réseau des entreprises et des dynamiques locales pour créer des synergies et de la croissance,
- Soutenir la création et la reprise d'activité.
- Encourager la formation des hommes et des femmes, ainsi que l'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté et/ou handicapées.
- Renforcer l'offre touristique.
- Se doter des conditions d'accueil nécessaires à l'implantation et à la croissance des entreprises sur son territoire.

Axe 3 : Développer des services de proximité et un cadre de vie de qualité.

L'attractivité territoriale est fonction du cadre de vie, dont participent les équipements et les services à la personne.

A cette fin, le Pays du Bocage Vendéen cherche à :

- Favoriser le développement des services de proximité de qualité, qui doivent être adaptés au territoire et apporter des réponses aux besoins spécifiques des habitants.
- Maintenir un équilibre territorial entre les villes-centres de canton et les plus petites communes.
- Accueillir et intégrer les personnes âgées et handicapées.
- Assurer la permanence des soins pour tous grâce à des services de santé de proximité.

ANNEXE 2 : Objectifs de la délibération du comité syndical du 18 octobre 2012

- Se projeter par rapport aux dynamiques démographiques et sociologiques locales.
- Retrouver la maîtrise du développement urbain pour restaurer les équilibres, notamment entre les composantes urbaines et rurales.
- Proposer des modèles de développement et d'urbanisation qui intègrent les enjeux de préservation et de valorisation de l'environnement : énergies, pollutions, nuisances, déchets, eau, biodiversité, ressources et espaces naturels.
- Préserver la construction paysagère, et éclairer les enjeux de gestion foncière et de conflits d'usages.
- Apporter des réponses durables aux besoins des habitants, notamment en termes de logement, de maîtrise foncière, d'emploi, de mobilité et d'accès aux services et aménités urbaines.
- Confirmer ou identifier les sites et espaces naturels, urbains et agricoles à préserver.
- Positionner le développement économique au cœur des enjeux d'aménagement, à la fois au regard de l'organisation multipolaire du territoire, mais aussi en matière d'urbanisme commercial et d'agriculture.
- Eclairer le positionnement du territoire dans son contexte régional et par rapport aux territoires voisins, notamment en prenant en compte les infrastructures et les enjeux d'intégration.